

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE – SEPTEMBRE 2014

Sommaire

POLITIQUE	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Législatives partielles	4
▶ Elections communales	5
▶ Diplomatie, coopération, dossier « îles Eparses ».....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	7
▶ Santé publique, calamités naturelles, environnement.....	7
▶ Condition carcérale, torture	9
▶ Education, droits des enfants et des femmes, traite, emploi.....	10
▶ Réconciliation nationale, justice, retour de Marc Ravalomanana.....	11
▶ Gouvernance, déclaration de patrimoine, Bianco	12
▶ Lutte contre l'insécurité, opération « coup d'arrêt »	15
▶ Médias	18
ÉCONOMIE - SOCIAL	19
▶ Questions foncières.....	19
▶ Ressources minières, pétrolières et halieutiques	19
▶ Trafic de bois de rose et de ressources naturelles, déforestation.....	20
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique.....	22
▶ Air Madagascar et la Jirama : deux société d'Etat dans la tourmente.....	24
▶ Climat social : agitation universitaire, enseignants Fram.....	26
▶ Divers.....	27

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

01/09 - « La rupture en demi-teinte du nouveau président malgache »¹, titre un article du chercheur Mathieu Pellerin sur la situation de la Grande Ile sept mois après le scrutin présidentiel qui était censé sortir le pays de la crise politique. L'élection de Hery Rajaonarimampianina le 17 janvier a incontestablement divisé les observateurs et décideurs. Dès son discours d'investiture, la plupart d'entre eux se sont réjouis du retour de l'État de droit à l'issue d'une élection jugée par la communauté internationale comme « globalement positive ». Nombreux sont ceux qui, consciemment ou non, ont projeté sur le nouvel élu leurs espoirs déçus par cinq années de transition. Pourtant, au terme des sept premiers mois de son mandat, le président peine à convaincre ceux qui voyaient en lui l'homme de la rupture avec ses anciens alliés de la transition. Après être revenu sur ce bilan en demi-teinte, l'auteur présente les facteurs de blocage auxquels se trouve confronté le pouvoir, avant de présenter les défis à venir.

¹ Cf. blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/20/51/448497/98548349.pdf>

L'auteur est chercheur associé au programme Afrique subsaharienne de l'Institut français des relations internationales (IFRI). Diplômé en sciences politiques et en intelligence économique, il dirige la société CISCA (Centre d'Intelligence Stratégique sur le Continent Africain). Il est également rédacteur en chef adjoint de la revue Sécurité et Stratégie.

04/09 - Les spéculations sur un éventuel remaniement ministériel se font insistantes. Une hypothèse peu réaliste selon les proches du président. Les rumeurs de remaniement sont attisées par la dégradation du climat social, par l'impression que les bailleurs doutent des capacités de l'équipe gouvernementale à impulser le changement et que l'exécutif est dans l'incapacité de s'attaquer aux maux qui rongent la société : l'insécurité, l'anarchie, l'indiscipline et l'incivisme, écrit *L'Express*. Les médias vont jusqu'à spéculer sur un prochain changement de premier ministre, une opération risquée lorsque l'on a en mémoire, rappelle *Midi*, les difficultés rencontrées pour la nomination de Kolo Roger. « *Son initiative de réconciliation nationale, obligera cependant le président à procéder à une modification du gouvernement, car les entités qui y prendront part requerront des sièges au sein de l'exécutif* », indique un analyste. Dans cette éventualité, « *on aurait à nouveau droit à un gouvernement d'union nationale. L'expérience de la Transition a pourtant déjà prouvé l'inefficacité d'un tel schéma* », rappelle-t-il.

05/09 - Guerre des clans autour du président, mésentente avec l'équipe gouvernementale. *La LOI* juge que plus de 7 mois après son élection, Hery Rajaonarimampianina est mal armé pour répondre aux difficultés économiques et sociales qui s'accumulent. Sa garde rapprochée est divisée en coteries rivales, dont il est souvent contraint d'arbitrer les querelles intestines. Un rôle que l'expert-comptable de formation, ayant souvent des difficultés à trancher, n'apprécie guère. Rien ne va plus, semble-t-il, entre les transfuges du ministère des finances et du budget arrivés dans le sillage de Hery Rajaonarimampianina, qui y a officié de 2009 à 2013. L'épouse du chef de l'Etat, Voahangy Rajaonarimampianina, et l'avocate Nicole Andrianarivoson, qui est officiellement la dame de compagnie de la première dame, œuvrent en coulisses pour mettre sur la touche certains conseillers jugés trop influents. La première dame n'a eu de cesse de s'affirmer, suscitant des rumeurs souvent malveillantes sur l'ampleur exacte de son rôle. Elle contribue à les alimenter, n'hésitant pas à s'attribuer le crédit de la victoire électorale de son époux jusque dans les instances internationales. S'intéressant de près aux affaires de l'Etat, elle irait jusqu'à s'opposer à certaines nominations de hauts responsables dont elle met en doute la fidélité à son époux. Le chef de l'Etat a par ailleurs maille à partir avec le gouvernement de Roger Kolo. Il juge ce dernier mal entouré et l'a d'ailleurs vivement incité à remanier son cabinet. Rendu nerveux par son maigre bilan, le président ne cache pas son irritation devant les médias et multiplie les accès de colère contre ses ministres, qui de leur côté ont du mal à comprendre certaines de ses directives. Certains chefs de département seraient mis « *sur la touche* ».

19/09 - Un opérateur économique karana a depuis quelques mois ses entrées auprès de Hery Rajaonarimampianina, qu'il accompagne dans ses déplacements, révèle la *LOI*. Il s'agit d'Eric Nazaraly, patron de Naza Electronic, fils de Lucky Nazaraly, que l'ex-premier ministre Jean Omer Beriziky avait dénoncé comme étant l'un des principaux acteurs du trafic de bois de rose dans une lettre adressée le 8 avril au chef de l'Etat. Sa famille a participé au financement de sa campagne électorale fin 2013.

10/09 - Le premier ministre n'adhère pas à l'idée d'un remaniement mais selon ses dires les ministres qui ne partagent pas la ligne du régime peuvent se retirer. « *La porte est grande ouverte pour les ministres qui ne partagent pas la politique du président et du gouvernement, les ministres dont le premier souci n'est pas les vingt-deux millions de Malgaches. Nous n'avons pas besoin d'éléments perturbateurs dont l'objectif serait d'enrayer la machine gouvernementale* », déclare-t-il. Roger Kolo confirme l'existence de « *dysfonctionnements* » au sein de son équipe. La dégradation de la situation sociale, avec les diverses revendications corporatistes et estudiantines de ces derniers temps, la situation sécuritaire préoccupante, les problèmes énergétiques et le fait que le programme étatique soit toujours en stand-by, amène une partie de l'opinion à réclamer un remaniement, voire un changement de premier ministre. Les menaces d'une nouvelle motion de censure se font entendre. Il est probable que des acteurs politiques voient dans la conjoncture présente une aubaine pour redessiner l'exécutif en leur faveur. Nourris par des ambitions personnelles ou des intérêts partisans, certains membres du gouvernement veulent également tirer leur épingle du jeu pour s'aligner dans la course à la primature, analyse *L'Express*. Dans ce contexte, le clan Ravalomanana menace de rompre sa collaboration avec le régime et de boycotter un éventuel remaniement si l'ancien président reste condamné à la prolongation de son exil. En juillet, le député Guy Rivo Randrianarisoa avait lancé un ultimatum expirant le 20 août pour exiger une nouvelle fois le retour au pays de l'ancien président.

Selon *La LOI*, Hery Rajaonarimampianina a intégré depuis quelques semaines un nouveau membre à son cabinet. Il s'agit d'Olivier Sahobisoa Andrianarison, nommé conseiller spécial. Depuis son arrivée, il n'a pas hésité à faire part au chef de l'Etat de ses réserves concernant plusieurs ministres du gouvernement Kolo et l'a incité à procéder à un remaniement, sans effet jusqu'à présent. Issu du secteur privé, Andrianarison est un ancien conseiller du candidat malchanceux au scrutin présidentiel de fin 2013 Robinson Jean Louis. Les deux hommes se connaissent depuis longtemps, puisqu'ils participaient ensemble en 2004 au gouvernement, à l'époque du président Marc Ravalomanana. Andrianarison était alors ministre de l'industrialisation.

08/09 - La charte de l'opposition officiellement présentée, après trois mois de gestation. Une convention à laquelle n'adhèrent pour l'instant pas tous les opposants. Objectif : « *bâtir une vision unique et commune, afin de poser la pierre angulaire de l'opposition* ». Du chemin reste néanmoins, à parcourir pour que l'opposition puisse devenir crédible, estiment les observateurs. « *La réconciliation nationale et l'État de droit, annoncés solennellement comme les deux piliers du programme du président lors de son investiture (...) demeurent lettre morte* », indique, entre autre, le document. Parmi les points de discorde avec le régime figure également « *le non-respect de la séparation des pouvoirs* ». La charte soutient que « *le gouvernement ne propose aucune réponse concrète et adéquate aux véritables attentes des Malgaches* ». Elle préconise « *la dépolitisation sans délai de l'administration et l'accessibilité et la fluidité des informations pour garantir la transparence dans tous les domaines, ainsi que la remise à jour de toutes les commissions d'enquête sur les trafics illicites du bois de rose et de toutes les richesses naturelles* ». Afin de jouer pleinement le rôle que lui dévolue la Constitution, l'opposition devrait désigner son chef de file appelé à devenir l'interlocuteur privilégié du pouvoir. Pour cela, le comité préparatoire devrait parvenir à réunir tous les opposants sous sa bannière, ce qui n'est pas encore le cas. L'un des leaders du « *groupement des partis politiques d'opposition* » (GPPO) a refusé de participer aux travaux. La loi portant statut de l'opposition indique que les formations remplissant les conditions pour être des opposants « *désignent d'un commun accord le chef de l'opposition officiel. À défaut d'accord, le chef du groupe politique d'opposition ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage exprimé lors du vote est considéré comme chef de l'opposition* ». Pour rappel, et à ce jour, aucune des entités se déclarant dans l'opposition n'a de représentant au niveau de l'assemblée nationale...

20/09 - Lenteur dans la mise en place des institutions prescrites par la Constitution : le Groupe des Experts Nationaux (GEN) en matière d'élections lance un appel aux gouvernants pour qu'ils ne fassent pas courir au pays les risques d'une crise institutionnelle. Il évoque la création d'une structure nouvelle et indépendante en charge des élections qui devra prendre la suite de la CENIT dont le mandat est arrivé à son terme, la création du Haut Conseil de la Défense de l'État de Droit et de la Démocratie, ainsi que la mise en place du Sénat et de la Haute Cour de Justice. La place de l'opposition n'est pas oubliée : il réclame l'application de la loi de septembre 2011 portant statut de l'opposition et des partis politiques.

20/09 - Noeline Ramanantenasoa, ministre de la justice : « La Haute Cour de Justice sera prête à temps », avant la date butoir du 25 janvier 2015. La mise en place de cette institution sera indépendante de celle du Sénat qui devrait y être représenté. « *Si d'ici janvier, le Sénat n'est pas mis en place, les autres institutions déjà fonctionnelles peuvent nommer leurs représentants respectifs comme on a procédé avec la composition de la HCC* », a-t-elle confié. Le projet de loi sur la HCJ ne pourrait toutefois être soumis à l'assemblée nationale que lors d'une session extraordinaire prévue fin décembre ou début janvier. La ministre teint à prendre son temps pour mettre en place ce nouvel organe mais la société civile marque son impatience. Le Groupement des experts nationaux (GEN) critique la lenteur avec laquelle le nouveau pouvoir se met en conformité avec la Constitution. Dans son dernier communiqué, le SeFaFi a également lancé la même mise en garde à l'endroit des autorités.

22/09 - Le silence observé par Andry Rajoelina depuis plusieurs mois suscite des interrogations. Toute demande d'interview est refusée par son bureau. Sa dernière intervention publique remonte au mois de février 2014, lorsqu'il a exprimé son désaccord avec Hery Rajaonarimampianina. Pour les observateurs, il est plus que probable qu'Andry Rajoelina se prépare pour la présidentielle de 2018. *Midi* constate que le Mapar vient de faire son retour sur la scène politique en lançant une offensive de charme dans les bas quartiers de la capitale, que toutes les formations politiques ont toujours cherché à séduire dans leur quête du pouvoir. Le HVM de Hery Rajaonarimampianina s'est livré encore récemment à cet exercice en offrant de nombreux contrats HIMO [*haute intensité de main d'œuvre*] aux populations des quartiers insalubres.

24/09 - Le KMF/CNOE condamne l'inertie du pouvoir. La relance de l'économie et le changement attendus sont d'une lenteur jamais enregistrés dans l'histoire de Madagascar, affirme Ernest Razafindrabe, son président. Après 7 mois d'exercice, le régime ne fait que du sur place, estime-t-il. Les institutions de la République sont à peine installées et l'équilibre entre elles n'est nulle part, à l'exemple de l'assemblée nationale où l'opposition officielle est introuvable. La culture de la démocratie, en particulier celle de la redevabilité, accuse un déficit flagrant. Quant à la promesse présidentielle d'une éducation gratuite, elle n'est pas au rendez-vous. Ernest Razafindrabe prend entre autres exemples la précipitation douteuse des gouvernants à propos de la question de TNT. Deux sociétés chinoises, sinon à capitaux chinois, sont en compétition pour obtenir ce marché. Le ministre de la communication et de l'information est soupçonné d'ingérence ou de favoritisme : sa présence lors d'une conférence de presse organisée par l'une de ces deux sociétés est dénoncée par les acteurs de l'audiovisuel. Les mouvements de grève à la Jirama et à Air Madagascar sont l'expression, selon lui, de la mauvaise gouvernance. Pour certains observateurs, ajoute *Tribune*, le régime est déjà en train de creuser sa propre tombe.

29/09 - Hery Rajaonarimampianina reconnaît qu'il y a du retard dans la réalisation des objectifs qu'il a fixés lors de son investiture. Huit mois après, le ton monte et la grogne semble difficile à contenir, constate *L'Express*. Dans les médias ou sur les réseaux sociaux, entre autres, l'opinion n'a de cesse de hausser le ton contre la détérioration de la situation socio-économique. Après les turbulentes insatisfactions corporatistes dans le secteur du transport aérien, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le retour irritant du, communément appelé « *délestage* » pourrait être le fléau de trop. Un problème que le chef de l'État avait promis de résoudre en « *trois mois* », lors de son investiture. De retour de son séjour aux États-Unis, où il a pris part à l'AG de l'ONU et après un détour en France pour une rencontre avec François Hollande, le chef de l'État a affirmé : « *l'élan est pris, maintenant nous sommes lancés. (...) Le fait de rechercher et de convaincre les bailleurs de fonds est déjà un gros travail d'abattu* ». Une raison, constamment mise en avant pour justifier les fréquents déplacements du chef de l'État et de sa suite à l'étranger, souvent critiqués car considérés « *budgetivores et sans résultats probants* », écrit le quotidien. Réaliste, il déclare cependant : « *Nous sommes encore dans la crise (...) économique. Le redressement d'une telle crise nécessite de l'argent. C'est pour cela que j'incite les investisseurs autant locaux qu'étrangers. Localement, il y a ceux qui le font déjà, mais ce n'est pas suffisant* ». En outre, la levée des sanctions frappant Madagascar a pris plus de temps que prévu, reconnaît-il. La situation actuelle laisse planer un risque d'explosion sociale, jugent des observateurs, ce qui n'est pas pour rassurer les investisseurs...

26/09 - La mouvance Ravalomanana menace de se retirer du gouvernement et de descendre dans la rue si Hery Rajaonarimampianina continue de bloquer le renouvellement du passeport de l'ancien président. De retour d'Afrique du Sud où il a participé aux rencontres entre Marc Ravalomanana et la délégation de la SADC, Guy Rivo Randrianarisoa s'est employé à mobiliser les supporters de l'ancien président, leur demandant de se tenir prêts pour engager une épreuve de force. *Midi* constate que le Mapar d'Andry Rajoelina et le HVM de Hery Rajaonarimampianina, malgré leurs divergences, ont tout intérêt à tenir à l'écart Marc Ravalomanana le plus longtemps possible, pour ne pas compromettre leurs chances de l'emporter à la présidentielle de 2018.

29/09 - Le divorce pourrait bien être consommé entre Marc Ravalomanana et le pouvoir. L'ancien président laisse planer la menace d'une prise de pouvoir par la rue. « *Si vous le souhaitez, si nous le souhaitons, nous allons refaire ce qui a été fait en 2002, redresser du pays et le mettre sur les bons rails (...) S'ils nous obligent à reprendre ce qui s'est passé en 2002 ou 2008 je viendrai. Je n'ai pas froid aux yeux quand je fais quelque chose* », a-t-il affirmé. Des paroles qui sont loin de faciliter le retour de l'ancien président, estime *L'Express*.

► Législatives partielles

02/09 - Résultats provisoires des élections législatives partielles à Belo-sur-Tsiribibina, Ambanja, Sainte-Marie et Marovoay : le parti présidentiel HVM, le Mapar d'Andry Rajoelina et la mouvance Ravalomanana battus. Dix requêtes ont été déposées auprès de la CES. Les grandes entités politiques n'ont obtenu aucun siège et recueilleraient moins de 5% de suffrages dans chacun des districts. *Tribune* constate que le parti présidentiel n'est pas parvenu à s'imposer, en dépit du fait qu'il a ouvertement violé la loi électorale en faisant intervenir des ministres dans la campagne électorale. « *Rejet ? Qu'à cela ne tienne* », commente le site. Jusqu'ici le HVM n'est pas parvenu à faire élire un seul député mais cela ne l'a pas empêché d'avoir un groupe parlementaire majoritaire à l'assemblée nationale (31 membres), au coude à coude avec le Mapar. « *Et qui sont les membres du groupe parlementaire HVM ? Des « indépendants » et des ex-Mapar. Comment le HVM a réussi ce « miracle » ? Avec des sommes sonnantes et trébuchantes et/ou des avantages on peut arriver à tout avec nos chers élus. En élisant des soi-disant « indépendants », les électeurs ont espéré qu'ils seraient au-dessus de la politique partisane et qu'ils s'attaqueraient aux vrais problèmes de développement. Mais une fois arrivés à Tsimbazaza c'est blanc-bonnet bonnet-blanc. La preuve ils sont devenus « dépendants » des avantages divers, comme les autres...* ».

Des bulletins pré-cochés auraient été découverts. Pour rappel, durant les législatives du 20 décembre 2013, l'implication de responsables étatiques et des irrégularités constatées durant la campagne et le déroulement du scrutin avaient conduit la CES à annuler les résultats dans ces quatre districts et à ordonner la tenue d'élections partielles. Un lot de bulletins pré-cochés a été envoyé en Afrique du Sud, pour déterminer si les coches sont dues à un défaut d'impression, annonce la CENIT.

27/09 - La plupart des requêtes déposées ont été rejetées par la CES. Pour certaines, l'argument de la Cour a porté sur « *l'absence de preuve ou pièces non probantes* ». Le rejet de requête pour cause de moyens inopérants, fait également partie des raisons invoquées par la CES. « *Un moyen est inopérant lorsqu'il ne peut avoir aucune influence sur l'issue du litige, soit parce qu'il se réfère à des circonstances de fait qui ne sont pas applicables dans le procès, soit lorsque les textes invoqués ne peuvent trouver application dans le cas d'espèce* », définit l'arrêt. La proclamation des résultats des élections législatives partielles sonne la fin du mandat de la CES dont le mandat se termine avec la fin du processus des

premières élections présidentielle et législatives mettant fin à la Transition. Une fois la CES dissoute, c'est la HCC qui statuera sur les contentieux et proclamera les résultats des consultations à venir, comme le prévoit la Constitution.

► Elections communales

02/09 - L'organisation des élections communales d'ici la fin de l'année de plus en plus compromise.

Un technicien du ministère de l'intérieur reconnaît qu'à l'heure actuelle, « *nous ne pouvons plus prétendre à tenir les élections cette année, surtout dans le délai légal. Il ne faut pas se leurrer : le temps qui nous reste ne le permet plus, de plus, les textes pour les élections ne sont pas encore tout à fait prêts. Reste à voir cependant qui sera le premier à sauter le pas et à le reconnaître officiellement* ». Selon le code électoral, « *le scrutin doit se tenir durant la saison sèche, entre le 30 avril et le 30 novembre, sauf en cas de force majeure prononcée par la juridiction compétente* ». Cette loi prévoit également que la convocation des électeurs se fasse 90 jours avant la date du scrutin. De plus, le cas des communes à statut particulier, à savoir Antananarivo, Nosy-Be et Sainte-Marie, a été écarté par les députés, ou est encore en suspens, et ce jusqu'à la session parlementaire d'octobre. S'ajoute à cela la question de l'adoption de l'annexe de la loi sur les ressources des collectivités territoriales décentralisées et les modalités d'élection, également mise en attente lors de la session extraordinaire. Elle devrait définir le nombre et la liste des communes, régions et provinces. La présidente de la CENIT met en garde : « *les préparatifs des élections ne doivent pas se faire à la hâte, qui plus est, pour les communales, qui des élections de proximité* ».

Les députés ont fait une demande à l'exécutif de ne pas convoquer une nouvelle session extraordinaire. Une requête qui pourrait compromettre un peu plus la tenue du calendrier.

La Gazette rappelle que les dispositions transitoires de la Constitution de la IV^{ème} République stipulent que le chef de l'État dispose de 12 mois à partir de son investiture pour mettre en place la HCJ. Or, pour respecter cette disposition, le pouvoir doit organiser avant cette échéance des élections communales, régionales et provinciales pour former le Sénat, puisque la Haute assemblée se doit de désigner deux de ses membres pour siéger à la HCJ. Pour le KMF/CNOE, l'organisation des communales d'ici la fin de l'année est une obligation à laquelle le pouvoir ne peut déroger sans s'exposer à une violation de la Constitution. Le non-respect des délais de mise en place des institutions de la République risque théoriquement de provoquer la déchéance du chef de l'Etat par empêchement. Des juristes considèrent cependant que la HCJ peut être mise en place en l'absence de désignation de la totalité de ses membres.

11/09 - Dans un communiqué², le SeFaFi condamne le report probable des élections communales et redoute la survenue d'une crise institutionnelle majeure.

Il aura fallu deux sessions extraordinaires de l'assemblée nationale pour adopter les lois sur la décentralisation. Avec le vote de ces lois, nous disait-on, les élections communales pourraient être tenues en 2014. Les lois ont été votées mais un silence étourdissant entoure la tenue des élections promises, par ailleurs exigées par le respect de la démocratie et de l'État de droit. Le communiqué revient en détail sur les péripéties qui ont marqué ces débats et conclut : « *Le refus du pouvoir d'organiser les élections communales entraînera des conséquences graves. Faute d'élus communaux, il n'y aura ni élections régionales ni élections provinciales avant mai 2015, fin de prochaine saison des pluies ; et donc pas de Sénat, qui « représente les Collectivités territoriales décentralisées » (Constitution, art. 81). Il sera impossible pour le président de la République de mettre en place la Haute Cour de Justice, ce que la Constitution lui enjoint de faire « dans un délai de 12 mois à compter de son investiture » (art. 166), soit le 25 janvier 2015 - le même article précisant que « toute partie justifiant d'un intérêt peut saisir les institutions compétentes de demande de sanction en cas de carence ».* Autant dire que nous allons vers une crise institutionnelle majeure, du fait de l'imprévoyance et de l'amateurisme de nos dirigeants ».

13/09 - La CENIT reconnaît que les élections communales ne pourront pas se tenir cette année. Une évidence à laquelle l'opinion s'est déjà ralliée mais qui n'attendait plus que la confirmation officielle. « *Vu les chemins critiques liés au processus et aux délais légaux, il ne paraît pas possible d'organiser les élections communales en 2014* », écrit-elle dans un communiqué publié à l'issue de son assemblée générale élargie aux membres du comité de pilotage du programme d'appui au cycle électoral à Madagascar (Pacem).

19/09 - Une session extraordinaire en vue pour l'adoption des textes sur les communales. Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation aurait l'intention de faire convoquer cette session avant la session ordinaire d'octobre, afin de faire entériner le projet de loi portant sur la création de nouvelles communes. Une centaine de demandes a été enregistrée par le ministère. La convocation risque de contrarier le programme des élus, qui ne souhaitent pas siéger en session extraordinaire pour pouvoir se consacrer à leur travail de terrain.

² Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/32/14/448497/98779583.pdf>

► **Diplomatie, coopération, dossier « îles Eparses »**

03/08 - Le nouvel ambassadeur américain, Robert Yamate, devrait prendre son poste prochainement en remplacement de Niels Marquardt qui avait quitté la Grande Ile en juin 2010, au plus fort de la crise politique.

12/09 - Le cas des îles Eparses en stand-by. Arisoa Razafitrimo, ministre des affaires étrangères, indique que depuis 1979 le statut de ces îles figure toujours à l'ordre du jour des Sommets des Nations unies mais qu'à chaque fois c'est Madagascar et la France qui demandent l'ajournement des débats. La ministre explique que le principe de leur cogestion a déjà fait l'objet d'un projet d'accord entre Marc Ravalomanana et son homologue de l'époque, Jacques Chirac.

13/09 - Le parti nationaliste Otrikafo et des partenaires de l'opposition appellent à manifester devant le siège du PNUD dans le but d'interpeller l'ONU sur la nécessité de restituer les îles Éparses à Madagascar. Le sujet est une nouvelle fois à l'ordre du jour de l'AG des Nations unies. L'attitude plus que timorée des officiels sur le sujet irrite la mouvance nationaliste.

Echec de la mobilisation lancée par Otrikafo. Une fois encore, l'appel n'a guère été suivi. Pourtant, les organisateurs sont persuadés que la cause défendue est essentielle : « *si l'on nous accorde la gestion des îles Eparses, Madagascar n'a plus besoin de quémander partout, ni de se soumettre aux exigences de la Banque mondiale et du FMI pour de développer* », affirme Rajaonah Andrianjaka, président d'Otrikafo.

16/09 - Création d'un « comité national pour la restitution des îles Eparses et la revendication du plateau continental » aux Malgaches. Présidé par Alain Ramarason, il est composé de responsables de formations politiques et de dirigeants d'associations. Il a saisi le gouvernement et adressé un courrier au président François Hollande dans lequel il revendique le retour de ces « îles éparses » sous la souveraineté intégrale de Madagascar. « *Si besoin est, que l'État malgache organise un référendum au sujet de ces îles malgaches* », lance Alain Ramarason. Le comité s'apprête à déposer une proposition au Parlement et déclare ne pas exclure un recours devant le tribunal maritime de Hambourg. La souveraineté malgache sur ces îles n'est pas discutable, affirme le comité, car elles font partie de la zone économique exclusive et du plateau continental malgache. Et, « *de par son statut d'île et d'Etat côtier tel que spécifie la Convention des Nations unies sur le droit de la mer communément appelée Convention de Montégo Bay du 10 décembre 1982, Madagascar ne devrait souffrir ni restriction ni d'entrave par rapport à ses droits sur les espaces marins appelés Zone économique exclusive et Plateau continental, dans les limites de 200 à 350 miles nautiques* ».

22/09 - Iles Eparses : accord entre la France et Madagascar pour la mise en place d'une plateforme composée des deux ministères des affaires étrangères. La question a bien été abordée par les deux chefs d'Etat lors de leur rencontre à Paris alors qu'elle ne figurait pas à l'agenda officiel. Hery Rajaonarimampianina a argumenté pour une cogestion de ces îles. Les futures négociations proviendront d'une initiative française, fait-on toutefois remarquer. Madagascar aurait donc abandonné sa souveraineté de droit sur les îles Eparses. Pour *La Vérité*, ce renoncement aurait une contrepartie financière. Raymond Ranjeva, juriste international, rappelle que Madagascar et la France étaient déjà entrés en négociations sur les îles Eparses en 1990 mais que la France n'a pas souhaité donner suite. « *A priori, nous ne devrions pas revendiquer ces îles car auprès des Nations unies, elles nous appartiennent de plein droit. Pire encore, il est étonnant d'apprendre que la partie malgache propose une cogestion de ce qui lui appartient* », a-t-il regretté. Pour le « *Tangalamena* » Patrick Zakariasy, la proposition de cogestion est « *une capitulation pure et simple. (...) Le sort des îles nécessite un référendum car elles appartiennent au peuple* ». A noter que l'accord de cogestion de l'île Tromelin signé avec Maurice en juin 2010 n'a toujours pas été ratifié par le parlement français. François Hollande est le premier chef d'Etat étranger à recevoir officiellement Hery Rajaonarimampianina.

30/09 - Le chef de l'État affirme qu'il n'a pas parlé de cogestion des îles Eparses avec François Hollande. Il aurait juste indiqué à son interlocuteur que c'est son prédécesseur, Jacques Chirac, qui avait avancé cette idée. « *Aussi ai-je indiqué que les débats devraient d'abord être engagés avant de voir ce qu'il faut faire* », a-t-il tenu à préciser. « *Une politique de cogestion a déjà été avancée par Hery Rajaonarimampianina* », indiquait pourtant le communiqué de presse du service de communication de la présidence. Une phrase que le chef de l'État considère comme mal interprétée. *L'Express* rappelle qu'au cours de la campagne présidentielle le candidat s'était déjà prononcé en faveur d'une cogestion.

20/09 - L'Elysée semble avoir trouvé un nouvel allié en la personne de Hery Rajaonarimampianina. « *Nous avons beaucoup souffert de cette période qui s'est écoulée entre 2009 et 2014 où Madagascar vivait*

une forme de contestation permanente. Nous sommes heureux du président élu à partir d'élections démocratiques », a déclaré François Hollande lors d'un point de presse tenu conjointement par les deux chefs d'État. « *L'intérêt de Madagascar, c'est aussi l'intérêt de la France* », s'est permis d'indiquer le président français, ajoutant : « *La France est aux côtés de Madagascar pour sa réussite, pour l'établissement d'un Etat de droit, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance* ». Hery Rajaonarimampianina lui a répondu : « *Merci pour le soutien que vous nous avez accordé et merci pour le soutien dans l'avenir* ». « *Le président Hery recevra bientôt des entreprises françaises intéressées par de nouveaux investissements à Madagascar* », a poursuivi François Hollande. La délégation malgache et quelques chefs d'entreprises de la Grande Ile ont d'ailleurs rencontré des membres de l'organisation patronale française, le Medef. L'AFD va accorder une aide budgétaire de 40 millions d'euros pour les années 2014 et 2015. Un autre appui budgétaire de 26 millions d'euros est également prévu. François Hollande a annoncé son soutien à Madagascar pour sa candidature pour la tenue du Sommet de la Francophonie en 2016. Ce rapprochement spectaculaire ne satisfait pas tous les analystes, dont certains militent pour une diplomatie tous azimuts, à l'image de la ministre des affaires étrangères, Harisoa Razafitrimo. Si sous le régime Ravalomanana, on parlait de quelques 600 entreprises françaises implantées à Madagascar, aujourd'hui, le président malgache annonce que ce chiffre atteint le millier. Un accord a été conclu concernant la lutte contre la piraterie maritime et la pêche illicite. François Hollande a demandé que « *Madagascar soit le porte-parole du changement climatique* ». En outre, ont également été évoquées les questions liées à la défense nationale, au terrorisme, à l'exploitation minière et pétrolière (en partenariat avec Total).

19/09 - Christophe Guillou directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme au sein de l'OIF été reçu par Kolo Roger. Il déclare que l'OIF va apporter sa contribution « *à la modernisation du système juridique à Madagascar, au renforcement de capacité des médias et sur les questions relatives aux droits de l'homme* ».

24/09 - L'OIF va procéder à un audit du centre national de traitement informatique de la Cenit. Cette initiative entre dans le cadre de la coopération entre les deux parties. Il sera suivi par un second, portant sur la liste électorale en vue « *d'améliorer les élections à venir* », souligne Béatrice Atallah, sa présidente. Par ailleurs, la Cenit a déposé une demande auprès de l'OIF pour intégrer l'Observation africaine des élections. En attendant, elle a été invitée à faire partie des observateurs de l'élection tunisienne du mois d'octobre.

26/09 - La CENIT signe un protocole d'accord avec les représentants des trois organisations de la société civile regroupées en consortium : le KMF/CNOE, l'ONG Tolotsoa et l'«*Electoral Reform International Services* » (ERIS). **Le projet est financé par le ministère des affaires étrangères britannique et par l'UE.** Il entre dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'audit scientifique du fichier électoral, intitulé « *Contribution de la société civile pour une réforme de l'enregistrement des électeurs à Madagascar* ». D'une durée de 7 mois, il vise à renforcer la capacité des organisations de la société civile dans l'utilisation des techniques d'observation par échantillonnage.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

02/09 - Madagascar est loin d'atteindre les 8 OMD, fixés pour 2015. Dans ce dessein, le ministère de l'économie, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, va élaborer un nouveau plan national de développement afin d'atteindre notamment dans les plus brefs délais le taux de croissance fixée par la loi des finances (5% pour 2014). Alors que Madagascar devait atteindre 100% du taux de scolarisation en primaire, il n'est actuellement que de 69%. Le taux d'extrême pauvreté (moins de 1 dollar par jour), qui devait être réduit à 35%, est actuellement de 71% (un peu moins en ville mais plus de 80% dans le monde rural).

► Santé publique, calamités naturelles, environnement

01/09 - Taux de mortalité maternelle : 478 pour 100 000 naissances vivantes (pour un objectif de 165 pour 100 000). Le budget nécessaire pour la mise en œuvre du Plan de travail annuel de la santé de la reproduction 2014 du ministère, en liaison avec le Fnuap, s'élève à un peu plus de 6 millions d'euros. Les stratégies du ministère s'inspirent des orientations tracées par le plan cadre des Nations unies pour le développement, qui comprend notamment le renforcement du système logistique et l'approvisionnement en produits de la santé de la reproduction et la prise en charge des violences sexuelles basées sur le genre, notamment chez les mineures. La mise en œuvre de ce plan ne peut se faire sans la participation des leaders traditionnels et des agents de santé communautaires, y compris des matrones. Chaque année, des centaines de femmes continuent de mourir en couches. Selon l'enquête sur les OMD 2012/2013, les indicateurs de santé maternelle ne se sont pas améliorés. Le taux d'utilisation d'une contraception moderne

chez les femmes en union est de 33% et seules 44% des femmes malgaches sont assistées par du personnel de santé qualifié lors de leur accouchement.

10/09 - 449 paramédicaux ont reçu leur décision d'affectation. Soulagement pour les sortants de l'Institut de formation interrégionale des paramédicaux, dont une bonne partie a dû attendre quatre ans après obtention de leur diplôme pour être recrutés dans la fonction publique. Ces nouvelles recrues vont être affectées dans les 113 centres de santé de base fermées durant la Transition. Ils seront également répartis dans d'autres établissements sanitaires, au niveau des districts, des régions et des CHU. Mais les agents affectés dans les zones les plus reculées de l'île ont manifesté leur mécontentement. Le ministère annonce que des sanctions disciplinaires seront prises à l'encontre de ceux qui refusent ces affectations ou abandonnent leur poste. Le climat d'insécurité qui règne dans plusieurs régions est souvent mis en avant pour refuser une prise de fonction.

09/09 - Ebola : les chercheurs de l'université d'Oxford classent Madagascar parmi les pays à surveiller. Pour établir leur liste de pays à risques, les chercheurs ont étudié les facteurs environnementaux tels que la température, la végétation ou la distribution des chauves-souris. Ils en ont déduit qu'une transmission de l'animal à l'homme était possible dans quinze autres pays présentant des conditions très similaires : Madagascar, Angola, Burundi, Cameroun, RCA, Ethiopie, Ghana, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie et Togo.

12/09 - D'après la Banque mondiale, près de 40% des décès à Madagascar sont encore attribuables à des maladies infectieuses et parasitaires évitables, y compris les maladies tropicales négligées.

25/09 - Epidémie de peste dans les districts de Mandritsara, Soanierana-Ivongo, Ikongo, Tsiroanomandidy et Ikalamavony. 39 décès sont déjà comptabilisés pour 84 cas déclarés. La saison de la peste est arrivée plus tôt que d'habitude et il semble aussi que la prévalence d'une souche particulièrement dangereuse de la maladie ait augmenté. Les secteurs touchés sont les mêmes qu'en 2013. L'information est passée inaperçue, alors que le ministère de la santé et ses partenaires s'attèlent à la prévention et à la lutte contre le virus Ebola qui retient l'intérêt des médias. L'OMS et l'institut Pasteur ont pris en charge cette nouvelle épidémie. L'an passé, l'UE avait accordé un appui financier. Les feux de brousse illicites et la pratique du tavy contribuent à faire fuir les rats vers les villages. L'incivisme de beaucoup est tel qu'une grande partie des quartiers des villes vit au milieu des immondices, rappelle *Tribune*.

01/09 - Invasion acridienne de la capitale fin août : le ministre de l'agriculture se veut rassurant : « *le traitement aérien a permis de traiter 400 ha. Les équipes au sol ont, de leur côté, pu asperger une cinquantaine d'hectares de terrain par jour* », indique-t-il. Il resterait encore 200 ha à traiter sur les 600 ha qui ont infesté la capitale. La majorité des essaims se sont déplacés. La lutte peut s'intensifier encore avec l'emploi d'un second hélicoptère. Prudent, Roland Ravatomanga n'exclut cependant pas le retour des criquets dans la capitale... Des voix s'élèvent pour condamner l'usage de pesticides dangereux pour la santé.

18/09 - Le combat contre les criquets semble être mis entre parenthèses au profit de la lutte contre le virus Ebola. La seconde campagne de lutte antiacridienne a pu débuter grâce au reliquat de crédits de la campagne précédente mais la FAO se dit préoccupée : il lui faut encore collecter 15 millions de dollars pour mener à son terme le programme triennal 2013-2016. « *Certains bailleurs ont avancé qu'ils concentrent pour l'instant leurs efforts pour endiguer la propagation du virus Ebola. C'est ainsi que le financement tarde à venir* » précise une source auprès de la FAO. Tous les efforts entrepris depuis l'année dernière risquent d'être mis à mal par ce manque de financement. L'appel lancé par le représentant de la FAO après le passage des criquets dans la capitale le mois dernier n'a pas été entendu. Seul le gouvernement japonais a apporté deux millions de dollars.

12/09 - L'insécurité alimentaire ne cesse de prendre de l'ampleur dans le Grand Sud. Le problème affecte quatre millions de personnes, d'après les résultats de l'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire de 2013 (CFSAM). Près d'un tiers des ménages de Madagascar sont en insécurité alimentaire sévère ou modérée, les taux les plus élevés se trouvant dans les régions Androy et Atsimo Andrefana. Dans ces régions, les effets de la pluviométrie irrégulière, des cyclones, des inondations, de l'invasion acridienne et du prix élevé de la nourriture, aggravés par des précipitations insuffisantes ayant anéanti les récoltes de 2014, font peser des menaces sur les conditions de vie des ménages durant la prochaine période de soudure qui débute en octobre. La malnutrition chronique et sévère, l'accès aux services de vaccination, à l'eau et à l'assainissement y demeurent problématique pour un grand nombre de ménages. Dans la région Menabe, quatre enfants de moins de cinq ans sur dix ont un retard de croissance. Dans le Sud-Est, plus de

80% des ménages pratiquent la défécation à l'air libre. Et moins du quart de la population a accès à l'eau potable. L'Unicef, le Pam et le gouvernement japonais apportent leur concours.

08/09 - Antananarivo sous la menace de radiations. Le bunker abritant la radiothérapie au sein de l'hôpital Befalatanana, au cœur de la capitale, a été victime de cinq cambriolages. « *Les malfrats ont déjà volé les fenêtres puis la porte. S'ils mettent la main sur cet appareil, le démonte puis le vende au marché d'Isotry, c'est toute la capitale qui est menacée par les radiations* », prévient le professeur Herinirina Rantomalala, directeur des affaires techniques. Le conseil du gouvernement a demandé aux forces de l'ordre de veiller sur les lieux afin de limiter les dangers. « *Le plus urgent consiste aussi à retrouver la tête de cet appareil volé depuis quelques années. Il contient de l'aluminium. Les cambrioleurs auraient ainsi volé cet appareil à cause de ce métal* », souligne le professeur. Si « *cet aluminium a été transformé en ustensile de cuisine, les personnes en contact avec ce métal seront irradiées et peuvent être affectées par le cancer* ». Il serait question de demander à la société chinoise qui a vendu l'appareil dans les années 70 de le récupérer en appliquant les normes internationales de sécurité. Il existe une autre option, qui consisterait à isoler l'appareil en collaboration avec des experts de l'AIEA et les militaires.

16/09 - Suite au développement des centres médicaux et à l'arrivée des investisseurs miniers l'utilisation de sources radioactives est en hausse. Leur sécurisation inquiète les spécialistes. Toamasina, Moramanga, Taolagnaro et Tsimiroro. « *Ces nouveaux sites industriels emploient des sources radioactives dans leurs activités. C'est le contrôle de ces sources qui pose parfois problème. Aussi, si le responsable les perd de vue dans une seule journée, il y a déjà un risque de radiation s'il y a une mauvaise manipulation. Ces sites vont aussi se multiplier et se développer d'ici quelques années grâce à des nouveaux investissements miniers. Nous devrions être ainsi vigilants face à la sécurisation des sources radioactives* » interpelle Dina Randriantsizafy, responsable de la dosimétrie à l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN). La capitale n'est pas non plus épargnée par cette menace. Quelques centres médicaux publics et privés emploient aussi des sources radioactives. La sécurité contre le vol des sources radioactives demeure également une problématique centrale.

► Condition carcérale, torture

01/09 - Humanisation des prisons : 270.000 euros accordés par les bailleurs de fonds. Les conditions de détention en milieu carcéral constituent une grave atteinte aux droits de l'homme à Madagascar. Pour tenter d'améliorer la situation, le ministère de la justice a conclu un accord de partenariat avec Handicap International. « *Un financement à hauteur de 270.000 euros de l'UE et de l'AFD sera utilisé à cet effet* », indique le chef de projet de Handicap International, Stéphanie Houdayer. « *Nous travaillerons non seulement avec le ministère de la justice mais également avec la société civile et les agents pénitentiaires* », explique-t-elle. Quatre centres de détention sont concernés par le projet : Vatomandry, Antanimora, Mahajanga et Toamasina. La mission consiste notamment à procéder au nettoyage des locaux. Les volontaires de Handicap International interviendront également dans le secteur de la santé, en aidant en particulier les prisonniers souffrant de dépression. Ils interviendront dans le cadre de la réinsertion des prisonniers. L'ONG œuvre à Madagascar depuis 2009. La convention, établie en 2013, prendra fin en juin 2017.

23/09 - La Chine favorise les violations des droits de l'homme dans divers pays d'Afrique (dont Madagascar) et d'Asie en y exportant toute une gamme d'instruments de torture, dénonce un rapport d'Amnesty International³. Plus de 130 entreprises sont pointées du doigt. Les catalogues proposent des matraques électriques, des fers à pieds, en passant par des bâtons cloutés et des sièges immobilisant les détenus. Ces entreprises, pour la plupart des sociétés d'Etat, n'étaient qu'au nombre de 28 il y a dix ans. Certains des articles commercialisés « *sont intrinsèquement cruels et inhumains et devraient donc être bannis sur-le-champ* », souligne Amnesty. Ainsi, sept sociétés proposent dans leur catalogue des bâtons hérissés de pointes métalliques. Une entreprise nommée China Xinxing Import/Export a indiqué en 2012 avoir des relations commerciales avec plus de 40 pays africains. Cette société vend notamment des poucettes (menottes à pouces) et des matraques électriques, ce dernier "outil" pouvant être utilisé pour appliquer des décharges extrêmement douloureuses. De telles matraques ont, selon Amnesty, été vues aux mains de policiers au Ghana, en Egypte, au Sénégal ou à Madagascar. D'autres matériels, qui peuvent avoir une utilisation légitime dans un cadre de maintien de l'ordre - comme des véhicules anti-émeute, du gaz lacrymogène ou des projectiles en plastique - sont vendus à des polices connues pour commettre de graves abus. « *Le système d'exportation vicié de la Chine a permis au commerce de la torture et de la répression de prospérer* », déplore Amnesty International. Invité à réagir sur ce rapport, le ministère chinois des affaires étrangères l'a rejeté en bloc, accusant Amnesty International d'avoir effectué une enquête à charge. « *J'ai le*

³ <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/ASA17/043/2014/fr/4fd2f564-f5ec-4aab-ae47-edc2463af959/asa170432014fr.html>

plaisir de vous rappeler que cette organisation internationale fait toujours preuve de partialité envers la Chine, et je doute profondément de l'honnêteté de ce rapport », a commenté la porte-parole du ministère.

A la lecture de ce rapport, il apparaît, note le quotidien *Les Nouvelles*, que la Grande Ile faisait partie des pays de destination de ces outils durant une période critique de son histoire politique. D'après l'ONG, en effet, « *la Chine a livré des armes antiémeutes, dont du gaz lacrymogène et des projectiles en caoutchouc, à Madagascar en 2009, à une période où le pays connaissait de graves troubles politiques* ». Livrant des détails, le rapport note que « *les équipements importés sont arrivés à Madagascar via l'Afrique du Sud à bord du jet privé du président Ravalomanana, contournant ainsi la douane, et ont été utilisés pour réprimer violemment des manifestations en grande partie pacifiques* ». Les recherches effectuées par Amnesty International et la Fondation de recherche Omega ont permis de comprendre que ces vingt dernières années, la formidable croissance économique de la Chine a pour source le développement rapide de son industrie manufacturière en termes de volume, de diversité et de complexité, en l'occurrence la fabrication et le commerce d'équipements à usage répressif autres que les armes à feu. « *De plus en plus d'entreprises chinoises tirent profit du commerce d'instruments de torture et de répression, alimentant ainsi les atteintes aux droits humains dans le monde* », a déclaré Patrick Wilcken, chargé des recherches sur le commerce des équipements de sécurité et les droits humains au sein d'Amnesty International.

► Education, droits des enfants et des femmes, traite, emploi

03/09 - Le taux de scolarisation dans la Grande Ile est en baisse, il est passé de 85% en 2009 à 69% en 2014. Selon les estimations, 600 000 enfants sont actuellement déscolarisés.

Le ministère de l'éducation nationale redoute que l'insuffisance de l'offre publique de formation ne conduise à la privatisation du secteur. « *Il faut agir ensemble afin de donner aux enfants malgaches la chance de parfaire un cycle scolaire complet* », affirme le ministre Paul Rabary.

11/09 - Le niveau des élèves n'a cessé de baisser en français, mathématiques et langue malgache entre 1998 et 2012. En 2012, Madagascar a eu le plus mauvais score en français de tous les pays qui ont participé à la conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français comme langue commune.

10/09 - Madagascar est classé 129ème sur 145 pays en termes de « qualité de la connaissance » dans le World Bank's Knowledge Economy index 2012. Madagascar est en effet un pays où la main d'œuvre est abondante, mais où le personnel qualifié se fait rare. La situation économique a favorisé l'exode des compétences, selon la Banque mondiale.

26/09 - Les résultats du baccalauréat encore en baisse cette année. Dans la plupart des provinces, plus de la moitié des candidats ont échoué. A Antananarivo, le taux de réussite est passé de 50% en 2011 à 39% cette année. Il est descendu à 30% à Toamasina. Le système scolaire traverse de graves difficultés liées au manque d'enseignants et à la précarisation des élèves. Les mouvements de grève et l'absentéisme des enseignants sont dénoncés par les familles. Le niveau des élèves est enfin lié au grand nombre d'enseignants FRAM, dont le niveau est notoirement insuffisant. Pour une éducation de qualité, les enseignants professionnels suggèrent à l'État de ne recruter que les sortants des écoles professionnels, c'est-à-dire les normaliens. « *L'avenir des enfants est en danger* », écrit *Tribune*.

24/09 - « Violence basée sur le genre : plus de 60% de femmes n'osent pas dénoncer », titre *Les Nouvelles*. A Madagascar, la violence à l'égard des femmes n'épargne aucun groupe culturel, social ou économique. Pourtant, elle est généralement perçue comme une « affaire privée » et honteuse, qui empêche les victimes de parler, de dénoncer et de porter l'affaire en justice. Chaque mois, en moyenne, 40 femmes victimes de violence ont recours au réseau Tihava. « *Ce nombre est moindre par rapport aux cas de violence qui prennent actuellement de l'ampleur dans les 192 fokontany de la capitale* », souligne la coordinatrice du projet Action et prévention contre la violence conjugale (APVC), Lydia Razafindravao. Selon l'étude menée récemment par l'Instat, 60 % des femmes de 15 à 49 ans pensent que l'homme a le droit de battre sa femme ou sa partenaire et n'osent pas dénoncer les sévices exercés à leur encontre. C'est seulement dans le cas extrême du décès de la femme, assassinée par son conjoint que l'opinion publique s'émeut. Les 55 entités du réseau Tihava comptent renforcer la sensibilisation du public sur la prise en charge et la prévention de ces faits qui constituent un obstacle supplémentaire à l'application des droits de la femme.

« Il n'existe pas de travail digne à Madagascar » : tel est le constat du président du syndicat des travailleurs chrétiens, Jean Razanadratsimba. Travail digne dans le sens où la contrepartie qui est le salaire permet de vivre décemment. La majorité des travailleurs malgaches sont sous-employés, ou plus exactement sous-payés selon le syndicat, ils sont en permanence en situation de survie et doivent avoir d'autres occupations en parallèle, s'ils le peuvent ou s'ils en ont les moyens. Non seulement ils sont sous-

payés mais une bonne partie d'entre eux ignore ses droits. Madagascar a ratifié 42 conventions internationales portant protection et droits des travailleurs mais elles sont ignorées et inappliquées. Preuve du non-respect du droit des travailleurs : seulement 600 000 à 700 000 salariés, représentant 6 à 7% des travailleurs, sont affiliés à la CNAPS (Caisse nationale de prévoyance sociale). Or, selon la loi, les employeurs du privé ont l'obligation d'inscrire leurs employés à la CNAPS, quel que soit le secteur d'activité.

03/09 - Le Liban se livre à des expulsions forcées d'enfants de travailleurs immigrés qui sont nés sur son territoire et, dans certains cas, de leurs mères, déclarent dix ONG présentes dans ce pays⁴. La décision récente de l'agence de sécurité chargée de superviser l'entrée et le séjour des étrangers sur le sol libanais refusant de renouveler le permis de séjour de certaines travailleuses immigrées effectuant des tâches peu rémunérées et ayant eu des enfants au Liban, ainsi que le refus de renouvellement du permis de séjour de leurs enfants, constitue une entrave excessive au droit de tous à une vie de famille, déclare Human Rights Watch. « *Aux termes de la nouvelle directive de la sûreté générale, certaines familles sont en train d'être déchirées tandis que d'autres sont apparemment privées de leurs moyens d'existence, simplement parce qu'elles ont eu des enfants au Liban* », ajoute le directeur adjoint de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'organisation. Selon le droit libanais, certaines catégories d'immigrants à bas salaires, en particulier les travailleuses ou travailleurs domestiques, ne sont pas autorisés à faire bénéficier leur époux(se) ou leurs enfants de leur permis de séjour. Nombre de ces migrants viennent du Bangladesh, du Sri Lanka, des Philippines, du Ghana, du Soudan du Sud et de Madagascar.

► Réconciliation nationale, justice, retour de Marc Ravalomanana

01/09 - L'Etat confirme qu'il prépare une rencontre de toutes les entités concernées par le processus de réconciliation nationale. Cette initiative risque de se heurter à un nouveau boycott des chefs d'Eglises membres du FFKM. Un responsable du SEFIP, branche en charge de la vie politique au sein du FFKM, déclare en effet que « *l'Eglise n'a pas à se soumettre à l'exigence, ni à une proposition de l'Etat et/ou du président* ». Les Eglises estiment que cette initiative n'est en rien différente des précédentes et elles en contestent sa légitimité, n'accordant aucun crédit au Comité pour la réconciliation nationale (CRN), mené par Tabera Randriamanantsoa, un proche de Zafy Albert, et au Conseil de réconciliation Malagasy (CRM/FFM), du général Sylvain Rabotoarison, institution légale qui serait condamnée à disparaître. Le SEFIP estime qu'« *Hery Rajaonarimampianina ne peut pas s'ériger en réconciliateur, au contraire il figure parmi les éléments à réconcilier* ». Les chefs d'Eglises préparent le terrain pour la tenue d'un Sommet entre Zafy Albert, Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana, Andry Rajoelina et Hery Rajaonarimampianina. Ils estiment que « *la médiation, la réconciliation et l'apaisement sont des missions réservées à l'Eglise. Des missions dans lesquelles le président de la République n'a pas à s'immiscer* ».

Le pasteur Lala Rasendrasahina, président de la FJKM, explique que la suspension des initiatives de réconciliation engagées par le FFKM a été décidée sur injonction de la communauté internationale, qui pensait qu'après les élections la situation s'arrangerait d'elle-même. Début 2013, le FFKM avait décidé de prendre en main le processus. Une initiative dont le point d'orgue a été l'organisation d'une réunion de trois jours au centre de conférence internationale d'Ivato, en avril 2013. Lors de ce rendez-vous, les Eglises avaient pu rassembler les forces vives des 35 régions œcuméniques. Elles avaient également réussi le tour de force de réunir pour la cérémonie de clôture Andry Rajoelina, Omer Beriziky, premier ministre de l'époque, et deux anciens chefs d'Etat, Albert Zafy et Didier Ratsiraka. La présence de ces personnalités semblait indiquer que le pouvoir transitoire cautionnait la démarche du FFKM. Mais le point focal des résolutions prises portait sur la mise en place en place d'une « *nouvelle Transition* ». Une décision rejetée par le pouvoir en place et que ne pouvait soutenir la communauté internationale, soucieuse avant tout d'organiser des élections de sortie de crise. Après un long silence, les appels du FFKM à la reprise du processus, sous sa conduite, se font jour à nouveau mais risquent de se heurter à la volonté du chef de l'Etat de prendre en main les opérations. Pour *La Nation*, depuis la signature de la feuille de route, en septembre 2011, toutes les démarches entamées en matière de réconciliation nationale n'ont été qu'un leurre. Concrètement, rien n'a été vraiment réalisé.

26/09 - Le pasteur Lala Rasendrasahina reconnu « homme de la paix 2014 » avec 11 autres personnalités internationales par l'agence « Presbyterian Peacemaking Program ». Basée aux Etats-Unis, l'agence met l'accent sur le rôle que le président de l'Eglise réformée FJKM a joué durant la crise de 2009. Elle relève également les efforts qu'il déploie en faveur de la réconciliation nationale au sein du FFKM.

04/09 - Ouverture de la 3ème session ordinaire du CRM/FFM, organe officiel dirigé par le général Rabotoarison et composé de 44 membres. L'entité, très controversée, a été dotée d'un budget dans le

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/79/03/448497/98605853.pdf>

cadre de la loi de finances rectificative 2014. Elle annonce qu'elle va accélérer la cadence et examiner la création du Fonds national de solidarité destiné à l'indemnisation des victimes des troubles survenus durant la crise politique. Elle prépare également une large consultation au niveau des districts pour collecter des propositions sur la stratégie et le mode opératoire en vue de concrétiser cette réconciliation. *Tribune* fait part de son scepticisme : les entités qui prétendent conduire la réconciliation « *poussent comme des champignons ces derniers mois si bien que les citoyens lambda ne savent plus qui fait quoi, qui réconcilie qui. Or dans le cadre de la réconciliation nationale, tout le monde boycotte tout le monde. Le CRN de Zafy Albert et le FFKM ne veulent en aucun cas se mêler au FFM. Ce dernier n'arrive même pas à discuter et à fédérer ceux qui sont censés être des 'réconciliateurs'* ». Le site rappelle que le FFM a été mis en place durant la Transition et qu'il porte la marque des dirigeants de l'époque. Le CRN « *origine1* » de 2002, dirigé à l'époque par Zafy Albert, entend exercer à nouveau une fonction officielle. Il en va de même pour le FFKM, qui cherche toujours à s'imposer comme réconciliateur, alors que, de notoriété publique, il a échoué dans sa mission de médiateur durant la crise politique, par défaut d'impartialité. Le président de la République a fait de la réconciliation nationale son cheval de bataille. Prendra-t-il parti pour l'un ou l'autre au risque d'être rejeté par les autres ?

09/09 - Privé de passeport, Marc Ravalomanana n'a pas pu répondre à l'invitation que l'ancien président de la République d'Allemagne, Horst Köhler, lui a fait parvenir au titre du German Business Association du Kenya. Il s'agit d'une association d'affaires pour les entreprises allemandes, les institutions, les fondations d'entreprises kenyanes et les personnes ayant des liens avec l'Allemagne.

20/09 - Des représentants de la Troïka de la SADC rencontrent Marc Ravalomanana à Pretoria. Au menu : les articles non appliqués de la feuille de route. Guy Rivo Randrianarisoa, porte-parole de la mouvance participe aux entretiens, ainsi que l'avocat sud-africain spécialiste de droits de l'homme, Brian Currin. Une source informée indique que cette même délégation a rencontré à Madagascar les anciens chefs d'État. « *Il a été question de réconciliation nationale* », souligne un proche de Zafy Albert Un sommet à cinq pourrait ainsi être envisagé par l'organisation régionale, croit-on savoir. Rendant compte de ces entretiens, Marc Ravalomanana a de nouveau réclamé le renouvellement de son passeport diplomatique pour pouvoir rentrer au pays et, dit-il, rétablir toute la vérité sur les événements de 2009 afin de pouvoir entamer la véritable phase de réconciliation nationale. Les critiques lancés par Marc Ravalomanana à l'endroit de l'actuel pouvoir se sont récemment accentuées. L'ancien président a qualifié les dirigeants actuels de « *démagogues* ». Il a également affirmé que les financements internationaux ne seront pas débloqués, notamment ceux de l'UE, sans la mise en œuvre de l'intégralité de la feuille de route. « *Cette rencontre a été satisfaisante et concluante. Les deux parties ont convenu de travailler ensemble pour concrétiser mon retour dans la Grande Ile* », a-t-il ajouté dans une intervention téléphonique à l'intention des partisans réunis au Magro. Une mission de la SADC devrait se rendre d'ici peu à Madagascar pour examiner la question de ce retour au pays du président en exil.

25/09 - La ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, explique que le retour de Marc Ravalomanana ne relève pas de son département. Il s'agit, dit-elle, d'une affaire politique qui dépend de plusieurs paramètres, le plus important concernant la personnalité de Marc Ravalomanana, un homme qu'elle qualifie de versatile, infidèle et imprévisible. Au point de se demander s'il tient vraiment à rentrer au pays et pour y mener quelles actions. Noeline Ramanantenasoa, qui se défend de tout esprit rancunier, sachant que son époux avait été pourchassé en 2002 par les partisans de Marc Ravalomanana, rappelle que l'exilé d'Afrique du Sud n'a jamais tenu parole. Les déclarations de la ministre ont été perçues comme une réponse indirecte aux propos tenus par l'ambassadeur de l'UE qui a mis l'accent sur la nécessité de la mise en œuvre intégrale de la feuille de route. Certains évoquent les investissements réalisés en Afrique du sud par l'ancien chef de l'Etat depuis son départ en exil pour expliquer qu'il lui sera difficile de rentrer au pays, en dépit des déclarations faites à ses partisans. « *Je rentrerai coûte que coûte à Madagascar* », leur a-t-il encore annoncé après les déclarations du nouvel ambassadeur de l'UE et peu après les propos tenus à son encontre par la ministre de la justice. L'ancien président a fait part à ses partisans d'une altercation qui se serait produite entre la ministre de la justice et son avocat Brian Currin. Ce dernier aurait clairement fait savoir que la justice malgache n'est pas impartiale dans le dossier du retour d'exil de son client.

► Gouvernance, déclaration de patrimoine, Bianco

03/09 - La Gazette révèle que le bureau permanent de l'assemblée nationale a fixé le montant des quotas en carburant de chaque député⁵. Les députés et chefs de groupe percevront mensuellement 3 à 4 millions Ar, les vice-présidents, membres du bureau permanent et questeurs 10 millions, le président 20 millions. « *Ainsi, Jean-Max Rakotomamonjy disposera chaque mois d'environ 5 714 litres d'essence. (...)*

⁵ Voir aussi Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/84/27/448497/98885054.pdf>

Mettons que son véhicule de fonction consomme 15 litres aux 100 km. Le président de la Chambre basse devrait donc parcourir 2 000 km par jour... », soit un aller-retour entre la capitale et Antsiranana. Comme l'exécutif a rejeté les revendications des parlementaires à bénéficier d'un salaire mensuel de 10 millions Ar, l'équipe de Jean-Max Rakotomamonjy a trouvé le moyen de satisfaire leurs besoins... Certains députés « de base » estiment que les tickets carburant qui leur ont été octroyés sont insuffisants pour couvrir leurs activités et que la répartition est inéquitable. *Tribune* écrit : « *Et ce n'est que le carburant, il faut aussi y ajouter les crédits téléphoniques, les indemnités diverses... D'ici la fin de l'année, les contribuables, à travers le Trésor public, vont devoir déboursier 30 milliards Ar pour nos chers, très chers députés. Et dire que l'insuffisance de carburants pour faire tourner les groupes électrogènes explique en grande partie les délestages incessants de la Jirama selon les explications des techniciens !* »

Selon *Midi*, le bureau permanent aurait décidé d'accorder à chaque député le recrutement de 4 assistants techniques, s'ajoutant aux 5 assistants auxquels ils peuvent prétendre. Ceux-ci percevraient un salaire mensuel de près de 1 million Ar et bénéficieraient de crédits téléphoniques et des tickets carburants. Les collaborateurs des députés sont généralement leurs proches, observe le quotidien, lorsqu'il ne s'agit pas purement et simplement de personnes fictives...

06/09 - La HCC débout les députés : la proposition de loi organique relative au fonctionnement de l'assemblée nationale déclarée anticonstitutionnelle pour vice de procédure. Les questions de la déclaration de patrimoine et de l'immunité parlementaire reviennent donc sur le tapis. L'ordonnance élaborée par l'exécutif pour régir le fonctionnement de l'assemblée redevient applicable. Un texte qui, lors de sa sortie, a été la source d'un premier bras de fer entre le législateur et l'exécutif. Cette ordonnance prévoit, entre autres, que « *les mesures d'enquête préliminaire [à l'encontre des députés] peuvent être engagées à tout moment, même sans levée préalable d'immunité* ». Renforçant une obligation constitutionnelle, elle dispose également que sous peine « *de déchéance* » chaque élu est dans l'obligation de déposer une déclaration de patrimoine auprès de la HCC « *dans les deux mois qui suivent son entrée en fonction. (...)* Une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de son élection et dans les cinq années précédant cette date ». « *L'application de cette ordonnance pourrait dépendre du rapport de force politique* », fait toutefois observer un analyste.

09/09 - Les membres de l'assemblée nationale désappointés par la décision de la HCC. Un nouveau bras de fer en vue avec l'exécutif. « *Nous n'allons pas rester les bras croisés, nous allons répliquer !* », peut-on entendre dans les travées de l'institution. Si tous les députés refusent de se conformer à l'ordonnance dont la validité a été rétablie, la dissolution de la Chambre pourrait être décidée. A tout le moins, et en représailles, l'assemblée pourrait compliquer l'examen des textes prévus pour la prochaine session, portant notamment sur la loi de finances 2015 et la décentralisation.

02/09 - Pour La Gazette, les parlementaires réticents à effectuer leur déclaration de patrimoine contribuent à retarder le décaissement des aides extérieures. Le Trésor rappelle dans son dernier bulletin que la déclaration de patrimoine par les responsables concernés fait partie des conditionnalités des bailleurs de fonds. Si les membres du gouvernement s'y sont engagés grâce à une forte sensibilisation de la part du Bianco, bon nombre de parlementaires se montrent réticents à se soumettre à cette obligation, « *synonyme d'engagement envers le peuple et gage d'une gestion transparente* » selon les propos du Trésor. « *Mais d'aucuns savent que l'assemblée nationale compte des trafiquants de bois de rose, des affairistes...* », ajoute le quotidien, qui rappelle qu'il ne s'agit que d'une simple formalité et que le contenu de ces déclarations devra rester confidentiel. Aucune enquête n'a été menée pour détecter les éventuelles anomalies sur les différentes déclarations effectuées par les responsables.

02/09 - Un réseau de contrefaçon de chèques carburant démantelé. 110 millions Ar de faux tickets saisis. Les éléments de la section des recherches criminelles de la gendarmerie ont mis la main sur 2 755 tickets, chacun d'une valeur de 40 000 Ar. Les faux chèques retrouvés sont au nom de l'assemblée nationale et de trois ministères. Six individus, présumés membres d'un réseau, ont été traduits en justice.

04/09 - Détournements au ministère de l'énergie : liberté provisoire pour l'ancien ministre Rodolphe Ramanantsoa, un secrétaire général et des directeurs. 11 anciens hauts responsables ont été auditionnés par la Chaîne pénale anti-corruption, suite à la saisine du Bianco. Le groupe est mis en examen pour « *détournement de tickets-carburants et de matériels mobiliers, et violation des règles des procédures de marchés publics* ». Des malversations liées à l'utilisation et à l'acquisition de matériels auraient également été constatées après un audit. D'autres ministres de la Transition ont été auditionnés, sans que l'on sache s'ils l'ont été pour les besoins de cette enquête ou pour d'autres dossiers traités en parallèle. Le sort des responsables incriminés dans cette affaire sera arrêté le 7 octobre.

03/08 - Le Bianco a transmis à la justice le dossier relatif aux 400 tracteurs importés d'Inde sous la présidence Ravalomanana. L'ex-ministre de l'agriculture Vivato Rakotomaditra et des opérateurs seraient impliqués dans une tentative de revente dans des conditions douteuses de certains de ces matériels.

08/09 - Détournements à la direction régionale de l'éducation nationale de Toliara : 7 personnes placées sous mandat de dépôt. Le Bianco a effectué des investigations relatives à des détournements de deniers publics et de matériels de l'Etat depuis septembre 2013, pour un montant estimé à plus de 228 millions Ar. Cette affaire porte un autre coup dur au monde de l'éducation, écrit *L'Express*, qui rappelle que les maîtres Fram de la région de Vatovavy Fitovinay réclament toujours le paiement de leurs compléments de salaires, suite au détournement de la subvention allouée par les bailleurs de fonds et le gouvernement au sein d'une institution de micro-crédit.

11/09 - Le Bianco engagera désormais des investigations de sa propre initiative. Dans un souci d'efficacité, l'organe oriente sa politique vers « *la saisine d'initiative* ». Le procédé consiste à ne plus attendre la réception de doléances mais à prendre sans délais l'initiative d'engager des investigations. Cette nouvelle politique, en vigueur depuis l'entrée en fonction de Jean-Louis Andriamifidy, directeur général du Bianco, serait prévue dans la procédure d'action de l'entité. Elle permettrait de se saisir d'affaires qui pourraient impliquer des « *gros bonnets* », « *mais où il est probable qu'aucune doléance ne soit reçue* ». Les prédécesseurs de l'actuel DG n'avaient encore jamais pris le risque de s'engager sur cette voie, redoutant que les personnalités impliquées dénoncent une attaque partisane. Des consultations dans les six provinces, suivies d'une consultation nationale, sont prévues pour mettre sur pied une stratégie de lutte contre la corruption. La participation de la société civile sera fortement sollicitée, annonce-t-on. « *Nous maintenons les trois volets de lutte que sont l'éducation, la prévention et l'application de la loi. La manière de les intensifier sera étudiée* », indique un responsable. La cohérence des textes en vigueur, par exemple ceux portant sur la déclaration de patrimoine, sera recherchée. Néanmoins, la question de l'indépendance du Bianco reste posée. Les instances internationales pointent du doigt le fait que l'organe dépende encore de la présidence de la République pour la désignation de son directeur et pour son financement. Une anomalie pointée du doigt par la Banque mondiale.

Les résultats de la phase de présélection au concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) seraient décevants. Le nombre de prétendants aurait sensiblement diminué cette année. Un fait qui serait dû à la faiblesse du niveau des étudiants et au recul de la corruption qui a fait la réputation de cette école. Si auparavant, le concours d'entrée à l'ENMG ne se faisait qu'en deux phases, l'admissibilité et l'admission, une phase de présélection a été mise en place, « *pour endiguer la corruption* ».

19/09 - Une partie de la centaine de véhicules censés être utilisés en vue de la réception du Sommet de la Francophonie avorté de 2010 se trouve entre les mains de particuliers. Ces véhicules officiels ont été distribués durant la période de Transition. Une partie d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement administratif. La distribution a profité aux personnels de la présidence, à certains membres du gouvernement, du CST et du Congrès de la Transition, voire à des particuliers proches des ténors du régime. Pour prévenir les contrôles, les numéros de moteur et de châssis ont été modifiés. La présidence a lancé en vain des appels à la restitution de ces automobiles. La tenue espérée du prochain Sommet de la Francophonie à Madagascar en 2016, risque de réveiller les appétits...

23/09 - L'institution de microfinance Tiavo dans le collimateur de la Banque mondiale et de l'AFD. L'établissement doit s'expliquer sur d'importants détournements alors qu'il a bénéficié de concours financiers de ces bailleurs. 4 000 enseignants Fram ont déjà payé le prix fort de ce détournement en étant privés de plusieurs mois de salaires. La Banque a interpellé le ministère des finances et du budget et la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) pour obtenir des explications. Pour *La Nation*, ce dossier tombe au plus mauvais moment pour le pouvoir, qui tente de rassurer les investisseurs sur sa volonté de sécuriser les affaires.

25/09 - Le Bianco défère à la justice 24 personnes soupçonnées de corruption passive et active, de conflit d'intérêt, d'abus de fonction, de faux et usage de faux et de trafic d'influence auprès de la direction régionale de la santé publique de la région Vakinankaratra, pour le recrutement d'agents techniques des districts. L'affaire fait suite à un avis de recrutement lancé en décembre 2013 en partenariat avec l'Unicef. Le directeur, des membres de la commission de recrutement et des chefs de service sont mis en cause. Leur procès est prévu pour le 14 octobre.

30/09 - Classement Mo Ibrahim 2014 sur la gouvernance : Madagascar 33^{ème} sur 52 pays du continent africain⁶. Le classement relève l'amélioration du niveau global de gouvernance sur le continent mais

⁶ <http://www.moibrahimfoundation.org>

souligne certaines tendances préoccupantes. Dans le cas de Madagascar, l'on ne peut que constater la dégringolade. Tous les critères d'appréciations avaient enregistré une chute catastrophique entre 2008-2009 et ce jusqu'en 2012. Entre 2012 et 2013, une très légère reprise a été notée dans certains secteurs (sécurité et état de droit, et participation et droits de l'homme) mais avec 48,2/100, la note IIAG 2014 de Madagascar est en deçà de la moyenne africaine qui est de 51,5/100. La performance enregistrée en 5 ans (entre 2009 et 2013) est de -1,1. Le peloton de tête est conduit par Maurice (81,7/100) suivi par le Cap Vert (76,6/100), le Botswana, l'Afrique du Sud et les Seychelles. Le Rwanda, la Tanzanie, le Kenya, le Mozambique, le Swaziland et les Comores devancent Madagascar au moins d'un point.

► Lutte contre l'insécurité, opération « coup d'arrêt »

02/09 - Les natifs de Toliara mécontents de l'assertion selon laquelle 600 individus en provenance du Sud se sont rendus dans la capitale pour fomenter des troubles. Le président du collectif des cadres de Toliara interpelle le gouvernement et demande l'ouverture d'une enquête. « *On a aussi annoncé qu'un haut gradé retraité est derrière cette affaire, Qu'en est-il et pourquoi n'y a-t-il pas d'arrestation ?* », a-t-il ajouté. « *Selon nos informateurs, ces mercenaires arrivent par groupe de dix individus. Ils sont équipés d'armes blanches. (...). Des chauffeurs de taxi-brousse ont affirmé que certains de ces hommes armés sont déjà sur place* », avait fait savoir le numéro un de la circonscription de gendarmerie d'Antananarivo. Le collectif constate que le pouvoir n'arrive toujours pas à maîtriser l'insécurité dans le Sud. « *Pourquoi ne pas collaborer avec ceux qui ont présenté des programmes sur le sujet durant la présidentielle ?* », s'interroge-t-il. D'après le commandant de la gendarmerie de Fianarantsoa, des délégués administratifs de certaines communes sont soupçonnés d'être compromis dans un réseau de blanchiment de passeports de bovidés et font actuellement l'objet d'enquêtes. 600 zébus sont actuellement en fourrière pour passeports falsifiés. 9514 têtes de bovidés dérobés par les dahalo n'ont pas encore été retrouvées, affirment les autorités.

04/09 - Depuis janvier, 10 gendarmes et 36 civils ont été tués dans les affrontements entre les forces de l'ordre, les communautés villageoises et les dahalo, écrit *La Gazette*. A Mahabo, un chef de dahalo prénommé Paoly Karana, responsable du vol de près de 700 têtes de bovidé, a été abattu.

05/09 - Des députés de différents courants politiques critiquent vivement Hery Rajaonarimampianina « pour son inaction ». Devant la presse ils ont affirmé que « *le président est la source des problèmes actuels* ». « *Il faudrait savoir où le président voudrait conduire le pays* », tonne l'un d'entre eux, fort mécontent de voir que les recommandations du comité ad-hoc sur l'insécurité dans le Sud n'ont pas encore trouvé d'écho positif de la part de l'exécutif. S'agissant notamment de la mise à disposition d'hélicoptères pour les forces armées, il aurait été répondu aux élus que le carburant faisait défaut pour permettre leur usage. Une nouvelle fois, l'insécurité envenime les relations de l'exécutif avec certains députés, constate *L'Express*.

06/09 - Les forces de l'ordre affichent leur détermination à aller de l'avant contre les réseaux mafieux et les instigateurs de l'insécurité, constate *Ma-TV*. Pour le cas du bois de rose, la traque des personnes recherchées, impliquées dans les trafics, mobilisera les forces de sécurité. L'usage de la force n'est pas exclu, indique-t-on. Les responsables craignent que les mafias du bois de rose ne répliquent en usant des armes à leur disposition. Les commanditaires en fuite seraient en effet protégés par des gardes du corps armés. Le gouvernement réaffirme son intention de renforcer le contrôle des frontières et des rivages afin de combattre les réseaux de trafiquants des ressources naturelles. Les camps militaires ont été consignés, annonce le site.

09/09 - Les attaques des dahalo font rage dans les régions d'Amoron'i Mania, Melaky, Bongolava et Itasy. Ces régions en forme de croissant autour d'Analamanga vivent dans la terreur, titre *L'Express*. Huit attaques armées meurtrières ont été enregistrées en dix jours dans ces régions. On compte onze morts, dont un habitant tombé sous les balles des bandits. Face à cette montée en puissance, les forces de se plaignent du manque d'effectif.

10/09 - 439 personnes déplacées à Amboasary Sud pour fuir les affrontements avec la communauté villageoise d'Ambotsivala sont retournées dans leur village à Andranondambo. Le PAM les a soutenus dans cette initiative en leur offrant du maïs et des légumes secs pour assurer leur survie. 4 militaires ont été mobilisés pour veiller à leur sécurité.

1,1 milliard Ar et des devises découverts et saisis par les gendarmes au cours d'un banal contrôle routier. Ce butin était en partance pour le Sud. Sept personnes dont cinq Malgaches et deux *Karana* sont

impliqués et après enquête il est ressorti qu'il s'agissait du 4ème voyage de ce groupe de trafiquants. Les investigations n'ont pas encore révélé l'utilisation de ces fonds dans le Sud. Parmi les hypothèses avancées, l'achat de pierres précieuses ou l'alimentation des réseaux de dahalo. Après avoir été incarcérés, les suspects ont bénéficié d'une liberté provisoire, dans l'attente du jugement prévu en octobre. La gendarmerie laisse entendre désormais que les preuves de blanchiment feraient défaut, contrairement à ses affirmations initiales.

11/09 - Le Sud replonge dans le chaos : 36 personnes tuées et une vingtaine de maisons incendiées en 24h Befotaka Sud et Amboasary Sud. La région a connu trois affrontements sanglants entre dahalo et forces de l'ordre. Les habitants et les autorités locales déplorent une nouvelle fois le manque d'effectif des forces de l'ordre. « *Les gendarmes se trouvent sur plusieurs fronts, dans cette région Anosy. Les malfrats ne semblent pas se laisser faire facilement devant cette offensive et punissent les habitants* », avance un villageois à Amboasary Sud. L'ancien premier ministre et candidat malheureux à la présidentielle déclare : « *Je me réjouis de constater que les 350 véhicules 4x4 [attribués par un « généreux donateur » chinois pour sa campagne] ont été répartis aux forces de l'ordre comme je les destinais moi-même, mais ils sont concentrés dans les grandes villes. Les zones enclavées semblent avoir été oubliées* ». Une remarque qui se trouve confirmée par une brève du site Orange : « *La présidence de la République a remis 20 véhicules 4x4 au ministère de l'intérieur. Parmi lesquelles, six sont mis à la disposition des chefs de district dans la ville d'Antananarivo* ».

12/09 - Reprise en force des attaques à main armée sur la RN7 qui relie la capitale à Toliara. Plusieurs taxi-brousses ont été attaqués depuis le début du mois, faisant deux morts. Les transporteurs menacent de se mettre en grève. Le ministère des transports recommande aux taxi-brousses de circuler en convoi. Des gendarmes armés feront le trajet avec eux. Les patrouilles motorisées seront multipliées et des contrôles seront mis en place au départ des véhicules. Tout est mis en œuvre pour éradiquer la corruption de la police routière, affirme-t-on. Cette recrudescence des attaques coïnciderait avec la seconde phase de l'opération « *coup d'arrêt* » : les dahalo chassés du Sud se seraient reconvertis en bandit de grand chemin.

13/09 - Trois députés dénoncent « le laxisme de l'exécutif sur le fléau du vol de zébus dans le Sud » et mettent en accusation des Chinois. Elus à Ankazoabo, Benenitra et Morombe, ils dénoncent en particulier l'existence d'un abattoir chinois à Toliara et d'un autre à Vontovorona (Antananarivo) qui seraient les vecteurs de l'insécurité. Les Chinois achètent les zébus à des prix très élevés et doivent fournir un quota de 50 tonnes de viande désossés par mois à exporter vers la Chine. Tous les marchands de zébus s'y ruent et tous les moyens sont bons pour assurer l'approvisionnement de ces abattoirs. Les voleurs ne se contentent plus de voler, ils tuent pour voler le moindre bœuf et le revendre au plus offrant. Avec ce commerce très lucratif, ils sont capables de se payer des armes sophistiquées qui surpassent les moyens des forces de l'ordre. Les trois députés demandent l'arrêt momentané du transport quotidien des 600 têtes de zébus vers la capitale. Selon leurs prévisions, les vols et l'insécurité vont croître à l'approche des fêtes de fin d'année. Tous les indicateurs seraient au rouge. Le ministre de la défense annonce que des contrôles seront effectués dans les abattoirs mais il affirme que ces établissements fonctionnent en toute légalité. Les bouchers de la capitale se plaignent de la baisse du tonnage de viande de bœuf qui leur est remis, 75% en moins selon eux en raison du monopole exercé par les Asiatiques. Réplique du ministre de l'Élevage : « *Les Chinois n'y sont pour rien. Cette baisse est due à la mauvaise qualité de la viande* ». Pour *La Gazette*, le ministre ignore que « *sur des plages désertes, on embarque sur des vedettes les animaux avant de les hisser sur de grands bateaux. Exactement comme pour le bois de rose* ». Pour les députés du Sud, avant d'autoriser les Chinois à ouvrir des abattoirs et à acheter des bœufs sur pied, il faut d'abord assainir la filière bovine et y renforcer la surveillance de l'Etat. Car le trafic qui sévit actuellement menace à terme l'existence même du cheptel bovin malgache.

19/09 - Dix-sept morts dans un guet-apens des forces armées à Taolagnaro. Tombés nez-à-nez avec six militaires bien équipés, les dahalo ont été abattus. Trois rescapés de ces affrontements ont pour leur part réussi à se glisser à travers les mailles des filets.

20/09 - Le centre de recherches CETIM (Centre Europe-Tiers Monde) dénonce « les graves et nombreuses violations des droits humains perpétrées par le gouvernement malgache dans le Sud du pays à travers l'opération coup d'arrêt », évoquant des exécutions sommaires, extrajudiciaires et arbitraires. Le CETIM demande au Conseil des droits de l'homme à Genève de recourir aux « *procédures spéciales* » afin de mener une enquête approfondie sur tous ces faits.

30/09 - Exécutions sommaires non suivies d'enquêtes. Paolo Emilio Solonavalona Raholinarivo, administrateur civil, juriste et expert en droit international, ancien chef de district de Betroka, s'étonne dans *La Gazette* qu'aucune enquête n'ait été diligentée après les accusations d'exécutions sommaires mettant en cause le comportement des forces de l'ordre. « *Devrait-on se contenter uniquement de ce lourd bilan des*

forces de l'ordre concernant l'opération Coup d'arrêt ?», s'interroge-t-il. Il affirme avoir saisi le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. L'intéressé indique qu'il préside depuis 2013 l'« association des jeunes malgaches pour la protection des droits de l'homme, de la démocratie et des valeurs républicaines » (AJPDHDVR).

22/09 - Amboasary Sud : « Nous aurons recours à l'utilisation d'hélicoptère. Tous les Kizo [passages étranglés, incontournables pour les poursuivants et favorables aux embuscades de dahalo] seront détruits », lance le général Paza, secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie nationale. L'annonce a été faite au terme de la seconde phase de l'opération « coup d'arrêt » qui se solde par 56 dahalo abattus et 18 arrêtés. 1 207 têtes de bovidés volées ont pu être récupérées et 2 897 ont été mises en fourrière.

23/09 - L'Ordre des vétérinaires inquiet de la situation du cheptel bovin. « Au rythme de l'exploitation actuelle, le cheptel bovin malgache risque fort d'être décimé d'ici 5 ans », prévient Rakotosamimanana Josoa, son président. 8 millions de têtes sont actuellement dénombrées contre 22 millions il y a encore une décennie. Cette situation alarmante serait la conséquence de la surexploitation du cheptel, de l'absence de contrôles et des vols de bovidés. Les vétérinaires défendent d'être compromis dans les trafics maffieux qui alimenteraient les abattages clandestins et l'exportation illicite de bovidés et favoriseraient le développement des bandes armées.

24/09 - Les forces de sécurité trop souvent impliquées dans des affaires criminelles, déplore La Nation. La presse relate presque quotidiennement des meurtres, exécutions sommaires, actes de torture et autres exactions commis par des membres des forces de l'ordre dont la mission est de garantir la sécurité de tous les citoyens. « Quand ce sont les forces de sécurité qui contribuent à l'enlèvement de la situation sécuritaire, il n'y a plus grand-chose à espérer », écrit le quotidien.

25/09 - « Les dahalo pires que les djihadistes », titre Tribune. Le site écrit : « À Madagascar, il ne se passe quasiment pas une semaine, pour ne pas dire un jour, sans qu'on entende les échos des atrocités des dahalo, qu'ils fassent la une des quotidiens ou non. D'autant que leurs atrocités sont sans limites et sans discrimination : femmes, hommes et enfants quel que soit l'âge et le sexe ». Tout récemment, à Betafo, une famille a été incendiée vivante dans sa maison : deux enfants ont perdu la vie ; à Vilihazo (Antananarivo Avaradrano), une mère de famille a été découpée au sabre ; un père de famille a été tué à l'arme blanche devant les siens dans la région d'Ampanihy. De tels crimes seraient devenu le quotidien de presque tous les Malgaches, notamment de ceux vivent dans des zones reculées. Tribune s'étonne de l'indifférence des autorités.

Reddition de près de 300 dahalo dans les environs d'Ilongy à Amboasary-Sud. L'information émane du groupement de gendarmerie de la région Anosy. Ils auraient réintégré leurs villages après avoir subi les assauts des forces de sécurité.

26/09 - Opération « coup d'arrêt » menée dans le Sud : la gendarmerie reconnaît l'existence de plaintes des populations contre ses éléments pour corruption et brutalités. Il y a des blessés et même des morts parmi les villageois, qui s'estiment victimes à la fois des dahalo et des éléments des forces de l'ordre. « Nous tenons compte de ces plaintes, allons mener des enquêtes et lutter contre la corruption » déclarent les responsables de la gendarmerie nationale. Les victimes doutent de l'effectivité de telles déclarations, jamais suivies d'effet jusqu'ici, note Tribune. Leurs représentants rappellent que le comportement des éléments de la FIS qui étaient intervenus dans le Sud à l'époque de la Transition avait soulevé des protestations internationales. Amnesty International et d'autres organisations avaient demandé l'ouverture d'une enquête internationale, qui n'a jamais été menée.

Dix dahalo abattus avec leur chef à Esira. Une bande de 200 dahalo s'était attaquée à un village pour venger la mort de huit des leurs, exécutés par des villageois. Alors qu'ils s'apprêtaient à mettre à feu et à sang le village, les gendarmes ont frappé d'une main de fer.

« Tolérance zéro pour tout dérapage et autres bavures commis par des gendarmes, quel que soit leur grade », déclare le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, tonne le général Paza Didier Gérard. Avant de réaffirmer sa détermination à redorer le blason des bérêts noirs. « Les sanctions peuvent aller jusqu'à la radiation de la gendarmerie, sans exclure les poursuites pénales qui sont susceptibles de déboucher sur des emprisonnements », fait-il savoir.

La gendarmerie nationale annonce que des hélicoptères vont bientôt appuyer les troupes au sol. D'autres éléments des forces armées vont aussi rejoindre les gendarmes, notamment des policiers. Des troupes malgaches sont envoyées en Centrafrique, alors que les forces de l'ordre n'arrivent pas à juguler l'insécurité urbaine et rurale au pays, note La Gazette. Réponse du chef de l'Etat : il s'agit d'un devoir

international que Madagascar doit remplir, au même titre que de nombreux autres pays. Les troupes malgaches, a-t-il ajouté, pourraient d'ailleurs acquérir de l'expérience dans ce genre de mission.

27/09 - Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie affirme n'y a pas de bombardements aériens dans le cadre de l'opération « coup d'arrêt ». « Ce sont les 'kizo', c'est-à-dire les repaires des dahalo qu'on fait sauter avant de larguer les éléments hélicoptés », tient-il à préciser.

29/09 - Préparation du lancement officiel de l'application des « Dina »⁷ dans toutes les régions de Madagascar. Un atelier organisé à Ambovombe Androy a pour objectif de définir la stratégie la plus efficace pour le rétablissement de la sécurité publique et de discuter des moyens appropriés permettant de lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. Différentes questions doivent être débattus durant cette rencontre, telles que les vols de bœufs, l'exploitation et la vente illicites de bois précieux, de la vanille, du girofle et la dilapidation des richesses nationales.

30/09 - 500 civils de villages situés dans la région Atsimo-Andrefana se sont lancés dans une opération de chasse aux dahalo. Ils sont encadrés par une centaine d'homme du 5^{ème} régiment de Toliara et d'éléments dépêchés de la capitale, annonce *Tananews*.

► Médias

12/09 - La station MBS, fondée par Marc Ravalomanana, prépare sa réouverture. Les anciens employés ont adressé un courrier annonçant leur projet au ministre de la communication. Le personnel du MBS a tenu à rappeler que la suspension des activités de la station en 2009 a été décidée par les responsables eux-mêmes, suite de la destruction des locaux et des équipements. Selon les dires de Joël Ralaivaohita, futur directeur, des négociations « cordiales » avec le ministère se sont engagées. 80 anciens employés, sur près de 300, « dont une partie sont restés au chômage depuis cinq ans », auraient déjà fait part de leur intention de reprendre du service. « Pour le redémarrage, nous serons soutenus par des mécènes. Mais aussi de ceux qui détiennent des parts dans la station », indique Joël Ralaivaohita, qui tient à préciser que « MBS est une station privée libre et ouverte à toutes les tendances ». Le futur directeur soutient que « Marc Ravalomanana est considéré comme le fondateur de la station. Toutefois, juridiquement, l'on pourrait dire qu'il n'en est pas propriétaire. Il y a plusieurs actionnaires qui sont aussi décideurs ». Néanmoins, les informations concernant l'ancien chef de l'Etat devrait prendre une place de choix. Pour *La Nation*, l'optimisme affiché ne correspond pas à la réalité. « Les autorités tentent de trouver des prétextes pour retarder, voire pour bloquer le retour de MBS sur le paysage audiovisuel », affirme le quotidien. Le ministère aurait évoqué la caducité de l'autorisation d'émettre mais les employés se défendent en rappelant qu'aucune sanction ne frappe la station.

16/09 - L'article 20 de la loi sur la cybercriminalité, votée en catimini, continue d'alimenter la polémique. Freddie Mahazoasy, vice-président de l'assemblée nationale, s'engage à proposer un amendement pour répondre à l'inquiétude des défenseurs des libertés publiques. À l'occasion de la journée internationale de la démocratie, la fondation Friedrich Ebert a organisé une conférence-débat sur le thème « Comment exercer les libertés de presse et d'expression à Madagascar ». Le débat, houleux, s'est focalisé sur l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité⁸ portant sur « l'injure ou la diffamation » commise envers les autorités par voie électronique. Mialisoa Randriamampianina, bloggeuse et activiste de Wake-up⁹, a demandé la suppression pure et simple de cet article qui « limite la liberté d'expression des gens. Dorénavant, on n'ose plus exprimer son opinion, particulièrement dans les réseaux en ligne, par crainte de la prison », a-t-elle souligné. Nelly Rakotobe, premier président d'honneur de la Cour Suprême et expert en droit du travail, a avancé toutefois que cet article devrait permettre de protéger les enfants car ces derniers sont de plus en plus nombreux à avoir accès à Internet. Convaincre le gouvernement sera une autre paire de manches, estime *L'Express*. D'autant que comme l'a rappelé le journaliste Iloniaina Alain, la position du régime Rajaonarimampianina est floue sur le sujet. Que penser, soulève-t-il, quand le chef de l'État se dit opposé à l'emprisonnement des journalistes pour diffamation, alors qu'en parallèle, le gouvernement fait voter une loi prévoyant des peines de prison plus fortes pour le même délit ?

⁷ Le dina est une convention villageoise héritée de la tradition ayant pour but de préserver la cohésion sociale en milieu communautaire. La juridiction des dina est encadrée par la loi du 21 octobre 2001; cette juridiction est compétente pour résoudre les litiges à caractère civil en milieu communautaire. « Il existe des dérives vers le pénal consistant en l'application de mesures répressives incompatibles avec les lois dans quelques zones rurales de prééminence des vols de bovidés et de grand banditisme », avait reconnu la délégation de Madagascar entendue par le Comité contre la torture des Nations unies le 11 novembre 2011.

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/87/47/448497/98506991.pdf>

⁹ La bloggeuse Mialisoa Randriamampianina, « Mialy S'En Fout » de son nom de « plume », est issue de la quatrième promotion du Youth leadership training program (YLTP), programme d'apprentissage en groupe du leadership initié par la fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung (FES).

Les conditions d'exercice du journalisme à Madagascar, sont, selon Iloniaina Alain, journaliste à L'Express, « psychologiquement affligeantes ». La Grande Ile dit-il, « en est encore au stade des balbutiements en matière de démocratie ». A son avis, il y a lieu d'animer les débats sur les questions de liberté d'expression à Madagascar « pour qu'on arrive à avoir un consensus sur la voie à suivre, sur les bonnes décisions à prendre, pour le bien de tout le monde et pour libérer la parole ».

16/09 - Le basculement numérique pour les chaînes de TV devrait être effectif en juin 2015. Les patrons de l'audiovisuel dénoncent le manque de transparence pour l'attribution de la gestion du nouveau système. Ils redoutent le monopole de la société chinoise Startime, qui s'est vue attribuée la concession sans appel d'offre. Les propriétaires affirment en outre qu'ils n'ont pas été consultés sur le processus menant au basculement vers la TNT alors qu'ils sont les premiers concernés, tant sous l'angle technique que financier. Pour *Tananews* le risque de filtrage des contenus à des fins politiques n'est pas à négliger. La convention de partenariat avec la société chinoise a été signée en décembre 2013, sous le régime de Transition. Un accord portant sur le long terme qui ne rentrait pas dans ses attributions.

17/09 - La cellule de crise des journalistes pour la liberté d'expression réclame le départ du ministre de l'environnement qui les a accusés d'être à la solde des barons du trafic de bois de rose. Dans le viseur également : le directeur de cabinet auprès de la présidence de la République, Henri Rabary-Njaka, et les ministres Rivo Rakotovo (infrastructures et aménagement du territoire) et Cyril Reboza (information, communication et relations avec les institutions). Elle revendique d'autre part l'accès aux chaînes publiques de radio et TV, les seules qui couvrent la totalité du territoire. Pour rappel, la cellule de crise est née des suites de l'emprisonnement de deux journalistes pour délit de presse, au mois de juillet.

23/09 - Code de la communication : la mouture finale renvoyée à mai 2016. Plusieurs acteurs de la profession seront consultés pour peaufiner le texte avant de le soumettre au gouvernement vers la fin de l'année. Les patrons de presse réunis au sein du Groupement des éditeurs de presse d'information et du multimédia de Madagascar (Gepimm) seront associés. La question de la dépenalisation des délits de presse, à l'instar du fameux article 20 de la loi sur la cybercriminalité¹⁰, sera au centre des débats.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Questions foncières

05/09 - Appui de la Banque mondiale en faveur de la sécurisation foncière. Une mission de la Banque, composée de huit spécialistes de la sécurisation foncière et de la croissance rurale, est à Madagascar pour une identification des actions à entreprendre dans ces domaines. Le projet vise à appuyer la réforme foncière lancée depuis 10 ans, et dont le processus a été ralenti par la crise. L'AFD est associée aux travaux.

► Ressources minières, pétrolières et halieutiques

08/09 - Malédiction des ressources : une menace réelle pour Madagascar. « Si Madagascar semble avoir jusqu'à présent été épargné par la 'malédiction des ressources naturelles', c'est en partie parce que ses ressources sont suffisamment diversifiées (le secteur minier ne représentait qu'environ 5% du PIB en 2013, loin derrière le secteur agricole dont dépend pour sa survie 80% de la population). En revanche, le pays n'est pas à l'abri d'un tel syndrome si de solides institutions ne sont pas mises en place », peut-on lire dans un article publié sur le site de la Banque mondiale et signalé par *La Gazette*. Madagascar ne serait donc pas à l'abri de la « malédiction des ressources naturelles » également appelée « syndrome hollandais ».

13/09 - 20 lingots d'or ont été découverts sous les sièges dans la cabine du personnel navigant dans un appareil d'Air Madagascar à destination de Guangzhou (Chine). Ils ont été acheminés directement dans l'avion plusieurs heures avant le départ du vol, sans passer par les contrôles d'accès. La marchandise pourrait appartenir à un passager ou à quelqu'un qui n'est pas du voyage mais qui a recours aux services d'un complice. Un parcours classique et coutumier pendant les cinq ans de Transition mais que personne n'ose dénoncer, déplore *L'Express*. La pratique continue de plus belle. Le quotidien écrit : « on comprend mieux pourquoi on doit rester dans la liste B. Le trafic à l'aéroport d'Ivato est en hausse constante sauf celui des passagers, encore moins celui des touristes. (...) Reste à savoir jusqu'où ira la volonté de l'État de traquer les trafiquants et de sévir. Pour le moment, il se contente de ses prises miraculeuses plutôt grâce

¹⁰ Cf. Articles remarquables 2^{ème} quinzaine d'août 2014 - <http://p8.storage.canalblog.com/87/47/448497/98506991.pdf>

aux délations de ceux qui n'ont pas eu leur part du butin qu'à la perspicacité des agents de contrôle, ni à l'efficacité des mesures de contrôle à l'aéroport. Vingt kilos sont quelque chose mais c'est peut-être le vingtième de la quantité qui sort chaque semaine et qui atterrit à Mayotte, aux Comores, à Maurice, à Nairobi, à Dubaï ou ailleurs. (...) Et c'est une quantité énorme par rapport aux 400 grammes déclarés officiellement à l'exportation à l'époque de Ravalomanana ». Pour Midi, il est regrettable que les enquêtes sur ce genre de trafics n'aboutissent pas ou si elles aboutissent, qu'aucune information ne filtre sur les commanditaires ni sur la destination des lingots saisis.

15/09 - « L'or saisi suscite le débat », titre *L'Express*. C'est la gendarmerie nationale qui a pris en main l'affaire des lingots découverts sur l'appareil d'Air Madagascar, alors que le dossier porte sur un produit minier. Or, selon le code minier, c'est le ministère chargé des ressources stratégiques qui devrait être le premier habilité à constater l'infraction. La marchandise illicite a été trouvée sans propriétaire connu mais il s'agit malgré tout d'une infraction minière. Pourquoi ce département a-t-il été écarté de la procédure ? Pour beaucoup, le devenir de ce métal précieux est une source d'inquiétude. Les agents de la police des mines qui ont été dépêchés à la gendarmerie pour superviser la sécurisation des marchandises saisies seraient rentrés bredouilles. « *Je pense convoquer une réunion interministérielle afin de clarifier les dispositifs en vigueur dans pareille situation* », déclare le ministre. Normalement, c'est au niveau de la Banque centrale que les lingots devraient être déposés en attendant une éventuelle mise aux enchères ou une restitution à son propriétaire. Mais en l'absence d'expertise sur sa qualité, difficile d'avoir une idée précise sur sa teneur en or et donc sur sa valeur exacte. Les questions se posent également sur l'or qui a été saisi durant la Transition, probablement plusieurs dizaines de kilo. C'est sans doute l'un des dossiers chauds qui attendent le département de Joéli Valérien Lalaharisaina...

Un Chinois a été placé en garde à vue. Il est soupçonné d'être le propriétaire des lingots retrouvés à bord de l'appareil en partance pour Guangzhou. 15 autres personnes font l'objet d'enquête. Les gendarmes avancent une complicité entre des employés de l'aéroport, des membres du personnel navigant et des passagers. L'étau se resserre autour d'un steward de la compagnie nationale.

05/09 - « Licences de pêche : octroi à tout va pour des Chinois », titre *La Gazette*. Les acteurs de la filière commencent à élever la voix. Les pêcheurs ont du mal à réaliser les captures nécessaires pour assurer leurs besoins quotidiens, affirment des spécialistes. La grogne est relayée par des organisations de développement qui déplorent cette situation. Les Chinois ne respecteraient pas l'espace dédié à la pêche traditionnelle et artisanale, causant des torts graves aux petits pêcheurs. La méthode employée par les Chinois pour obtenir ces licences est vivement critiquée car elle manque de transparence. Les négociations se déroulent au plus haut niveau de l'Etat, avec des autorités exposées au risque de corruption.

► **Trafic de bois de rose et de ressources naturelles, déforestation**

01/09 - Les ministres de l'environnement, de la justice, de la gendarmerie et de la défense nationale se sont rendus à Mananara Nord pour enquêter sur l'exploitation illicite de bois de rose qui perdure, sensibiliser les responsables locaux et la population. Le ministre de la défense déplore qu'il ait fallu dépêcher sur place des responsables ministériels, il regrette que les autorités locales n'aient pas alerté le pouvoir sur l'existence de ces trafics. Certains observateurs n'hésitent pas à faire état d'une sorte de mise en scène pour tromper une opinion publique qui n'ignore en rien l'existence et l'influence des commanditaires qui sont en étroite relation avec quelques ministres, rapporte *La Nation*. Le comité interministériel qui a fait le déplacement n'a pu saisir que 20 rondins de bois de rose, malgré les quantités importantes évoquées par les communautés locales. Un stock d'environ 1 000 tonnes de bois de rose est visible par satellite sur la côte de Mananara Nord. Placées au cœur d'une forêt, ces réserves se répartissent sur deux dépôts distincts situés à quelques mètres de la mer. La valeur de ces stocks est estimée à 25 millions de dollars. Après le déplacement du comité interministériel à Mananara Nord, il a été décidé que les responsables défaillants seront remplacés. L'équipe devait par la suite se rendre dans la région Sava.

05/09 – 1 039 rondins de bois de rose ont été saisis lors d'une perquisition effectuée par le groupement de la gendarmerie de la Sava et le directeur régional de l'environnement et des forêts, rapporte le ministre Anthelme Ramparany. Par ailleurs, un petit bateau soupçonné d'être en relation avec un bâtiment plus important au large d'Amphotahely, a également été immobilisé, poursuit le ministre. Selon ses informations, 1 500 rondins prêts à embarquer ont été saisis en pleine nuit à Antalaha. Le ministre et le secrétaire d'Etat à la gendarmerie étaient sur les lieux. Un avis de recherche a été lancé à l'encontre des présumés propriétaires. Pour la première fois, le ministre a révélé le nom de neuf trafiquants recherchés, parmi lesquels un chinois gérant d'un hôtel et d'un bureau de change, qui faciliterait toutes les opérations d'exportation illicite. Deux individus, Andrianasolo Gilbert, résidant à Ambodivoara (district de Sambava) et Assany Nirina Lyssandre, demeurant à Antalaha, auraient été frappés d'une interdiction de sortie du territoire (IST). *L'Express* se félicite que les autorités aient donné des noms mais ce sont pour la plupart des inconnus alors que des opérateurs célèbres et soupçonnés depuis longtemps d'être mêlés à ces trafics ne

sont nullement inquiétés. Un bateau récemment acheté à Mahajanga est activement recherché. Ce cargo est soupçonné d'être le ravitailleur en carburant de gros-porteurs qui attendent au large le moment opportun pour embarquer leurs cargaisons. Pour *Midi*, cependant, « *la mafia du bois de rose est aux abois* ». Les ramifications de la mafia sont de moins en moins un mystère pour les autorités. L'application du « *zéro tolérance* » débute. *Tribune* est moins optimiste : De « *gros bonnets* » de bois de rose auraient financé les campagnes électorales de certains hauts responsables de l'Etat, raison pour laquelle le pouvoir ne parvient pas à éradiquer les trafics.

11/09 - Des stocks de bois de rose appartenant à des opérateurs privés auraient disparus depuis longtemps. Un audit est réclamé. Ce sont des lots qui faisaient partie des stocks officiellement déclarés en 2009. Ils étaient enregistrés sous le nom d'opérateurs ou de proches d'opérateurs bien connus, comme étant mêlés de très près au trafic. Une source basée à Antalaha, par exemple, évoque le cas de 20 000 rondins appartenant à un célèbre opérateur. Ils se trouvaient dans l'enceinte d'une ancienne société d'exportation de vanille. Si cette information s'avère exacte, comment l'État a-t-il pu ignorer la disparition d'une telle quantité de bois précieux ? Lors de la récente visite du ministre Anthelme Ramparany, dans la Sava, des noms de « *gros bonnets* » ont été livrés mais cet opérateur n'y figure pas. Des rumeurs non confirmées affirment que l'opérateur en question serait en attente d'un prochain départ pour la Chine. L'Alliance Voahary Gasy (AVG) avance la possible existence de nouvelles coupes pour remplacer des cargaisons déjà exportées illégalement, elle réclame un audit. Jusqu'ici, l'attention a toujours été focalisée sur le devenir des stocks saisis par l'État et qui devront être mis aux enchères mais le devenir des stocks privés, qui représentent sans doute une quantité largement plus importante, attend toujours des décisions.

13/09 - « Trafic de bois de rose : le fils du président serait-il impliqué ? », titre *La Gazette*, qui rapporte les rumeurs selon lesquelles son fils aîné, âgé de 27 ans, un certain Mathieu, qui est le second nom de famille de Rakotoarimanana Minotahiana, pourrait avoir été piégé par des proches ou aurait succombé à la tentation de l'argent facile. « *Après lui avoir offert une bonne formation, son père rêverait de le voir lui succéder à la tête du cabinet d'expertise comptable et juridique C.G.A. Et comme tous les enfants de riches et de hautes personnalités, Mathieu est à la fois envié et jaloué. On l'envie d'avoir une belle Mercedes S 300 flambant neuve. Mais de l'autre côté, certains avancent qu'il s'agirait d'un cadeau offert en contrepartie de services douteux* ».

26/09 - Barons du trafic de bois de rose : difficile de les arrêter, selon la ministre de la justice. Certains d'entre eux se seraient réfugiés dans des pays avec lesquels Madagascar n'a pas signé d'accord juridique permettant leur arrestation et leur extradition.

16/09 - Le déclassement de la forêt de l'Est ou « *Ala atsinanana* », inscrite sur la liste des patrimoines mondiaux depuis 2007, est inévitable. Depuis la dernière revue de l'Unesco, le site est désormais inscrit sur la liste des patrimoines mondiaux en péril, avec comme principale cause l'exploitation illicite des bois précieux, notamment du bois de rose. Le ministère de l'artisanat, de la culture et du patrimoine lance un appel pour sauver cette forêt qui fait partie des plus importants sanctuaires de la faune et de la flore à Madagascar. En cas de déclassement, les aides budgétaires afférentes seront suspendues. Quatre autres sites malgaches figurent dans la liste des patrimoines mondiaux.

Les Ongs et associations œuvrant pour la défense de l'environnement projettent de manifester à travers un sit in pour dénoncer « *l'inertie du gouvernement* ». « *Ils font semblant seulement* », en ne réagissant que tardivement, quand ils sont sûrs que les bois de rose sont hors de leur portée. Les trafiquants arrêtés et jetés en prison ne sont que les second couteaux, jamais les gros bonnets connus de tous, estiment-elles. *Tribune* rappelle que lors d'une récente conférence de presse, le ministre de l'environnement, agacé par les questions des journalistes, avait rétorqué qu'il « *pratique la boxe et qu'il est prêt à discuter sur un plateau de télévision mais que ce sont certains journalistes payés par les trafiquants de bois de rose qui alimentent ce sujet tous les jours en divulguant des fausses informations* ».

27/09 - Pour *Tribune*, « les réseaux mafieux continuent de plus belle leurs activités de pillage et d'exportation illégales [de bois de rose] sans que le président ne concrétise ses avertissements. Pour l'instant, les traques effectuées par les forces de l'ordre n'ont pas encore satisfait l'opinion en ce sens que les arrestations et prises de stocks de bois précieux effectuées ressemblent davantage à des opérations *tape-à-l'œil*, sans verdict définitif du tribunal contre les commanditaires et les gros bonnets cités dans la presse par des personnalités de la transition. Pour beaucoup de membres de la société civile, la pierre d'achoppement dans cette lutte contre les trafiquants se situe au sein du ministère de la justice, département de tutelle des tribunaux ».

29/09 - De retour de l'AG des Nations unies, Hery Rajaonarimampianina évoque la tenue de discussions avec de hauts responsables concernant le trafic sur le bois de rose et la coopération

internationale pour arrêter cette pratique, notamment avec l'Organisation internationale des douanes, Interpol et la Cites.

19/09 - « 38,1% d'émission de gaz à effet de serre à Madagascar, sont causées par la mauvaise utilisation des sols et la déforestation », indique un rapport de Global Forest Watch. La forêt primaire ne couvre plus que 24% du territoire. Elle est devenue une proie facile pour des habitants en quête d'une vie meilleure. En une décennie, près de 1,5 million d'ha de forêt ont disparu. Le reboisement n'a porté que sur 400 000 ha. Le projet « *Global Forest Watch 2.0* » initié par la direction générale de l'environnement dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, devrait pouvoir contribuer à limiter ces dégâts grâce à un système d'alerte basé sur l'analyse systématique d'images satellites, combinée aux données sur l'affectation des terres. Mais, pour *L'Express*, « *ce nouvel outil risque ainsi d'être une chimère de plus, pour masquer l'impuissance de l'État à protéger l'environnement* ». Ainsi, le système d'alerte aux feux mis en place en partenariat avec l'administration de l'aéronautique et de l'espace américaine, n'a cessé depuis des années d'interpeller les autorités sur les ravages causés par le feu de brousse et la culture sur brûlis, sans qu'aucune action concrète n'ait été entreprise.

10/09 - Six valises de tortue partent vers l'Indonésie. Une nouvelle exportation clandestine de tortues vers Moroni a été découverte, selon l'Alliance Voahary Gasy. Elles ont quitté Mahajanga par avion, enveloppées dans des couches pour bébé. Elles sont ensuite reparties de Moroni pour Dar-es-Salam, destination finale l'Indonésie. Le trafiquant était muni de trois passeports, malgache, comorien et indonésien. Les autorités ainsi que l'AVG ont contacté la Cites dans le but d'intercepter le trafiquant à Dar-es-Salam ou en Indonésie. En juin, la brigade aéroportuaire de Moroni avait saisi huit valises de 25 kg contenant 1 014 tortues radiées. Ce trajet, passant par les Comores, est encore peu connu mais la destination finale est toujours l'Asie. Selon les estimations, 60 000 tortues font l'objet de trafic chaque année. Les tortues radiées sont vendues jusqu'à 4 800 dollars l'unité au marché noir.

13/09 - Recrudescence du trafic d'ossements humain : la gendarmerie dans l'embaras. Malgré l'arrestation des dizaines de personnes suspectées d'être les principaux acteurs de ce trafic, personne n'est en mesure d'expliquer la destination de ce butin et l'usage qui en est fait. Le mystérieux phénomène n'est pas nouveau mais il s'amplifie. Le général Didier Gérard Paza, secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie, fait part de son embaras. « *Ce trafic pourrait ressembler à celui du bois rose où une grande somme d'argent est en jeu* », avance-t-il seulement. Après le pillage de tombeaux dans les provinces, les malfrats sévissent de plus en plus à proximité de la capitale. Les pilleurs de sépulture se sont attaqués au caveau de la famille d'un ancien ministre de la Transition. Les propriétaires du tombeau ont découvert que les vandales avaient emporté les ossements d'une trentaine de corps. 80 dépouilles ont été délestées de leurs os longs dans un caveau, situé à Ambohimangakely, dans la banlieue de la capitale.

► Bailleurs de fonds, coopération économique

03/08 - Pas de financements extérieurs avant le premier semestre 2015. Sept mois après l'entrée en fonction du nouveau régime, le ministère de l'économie s'attelle enfin à l'élaboration du Plan National de Développement (PND). Il sera prêt à être présenté aux bailleurs de fonds d'ici le début de l'année 2015. Les bailleurs ne peuvent effectuer aucun décaissement tant que ce PND n'est pas validé. Le PND est un programme économique pour 3 ans, qui prend la suite du MAP du régime Ravalomanana, suspendu en 2009. Le PND sera défini en fonction de la PGE (Politique générale de l'Etat) présentée par le chef de l'Etat et le premier ministre. Les promesses de financement des différents bailleurs s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars. « *L'année 2014 aura été une année blanche en termes de promotion du développement pour Madagascar* », déplore *La Nation*. Depuis le début de l'année, le régime est accusé de n'avoir rien fait pour mettre en chantier son « *Plan national de développement* » (PND) exigé par les bailleurs de fonds. Il est inquiétant de voir que jusqu'à présent la priorité du pouvoir a été d'élaborer en conseil des ministres de longues listes de nomination aux hauts emplois de l'Etat. Sept mois pour nommer des responsables et pour distribuer des « *seza* », note le quotidien.

17/09 - L'UE éprouve une certaine méfiance vis-à-vis de l'élaboration du Programme national de développement (PND). Le déblocage de son aide dépend de son contenu. Le nouvel ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez-Benedito, indique : « *les 518 millions d'euros (dans le cadre du 11ème FED) seront disponibles pour les prochaines années et il y aura également d'autres programmes spécifiques pour des projets spécifiques* », mais il ajoute que le décaissement dépendra de « *chaque programme* ». « *Nous allons nous aligner sur les priorités du gouvernement* », a-t-il poursuivi. Ces priorités devront être inscrites dans le PND qui couvre les cinq prochaines années. « *Le souci pour la partie malgache, c'est que le PND ne sera pas prêt avant la fin de l'année* », confie le général Herilanto Raveloharison, ministre de l'économie et de la planification. Autrement dit, huit mois après la mise en place du gouvernement. Un délai que le ministre ne juge pas excessif, compte tenu de l'importance des travaux qu'exige son élaboration. « *Nous disposons déjà*

de la Politique générale de l'État (PGE) et de la Politique sectorielle. C'est suffisant pour déterminer l'orientation politique de l'État », a-t-il poursuivi. La mise en place d'un Conseil de discipline budgétaire et financier (CDBF) fait également partie des conditionnalités de l'UE. Le gouvernement s'est donné jusqu'en octobre pour l'installer, a-t-il récemment indiqué au FMI.

Initialement, le montant du 11ème FED avait été fixé à 450 millions d'euro. Le reliquat de 65 millions d'euros du 10ème FED reste à disposition jusqu'à la fin de l'année pour des projets d'urgence, sans attendre la publication du PND ; Les fonds ne transiteront plus par une sous-traitance, à l'instar des ONG, comme ce fut le durant les cinq années de transition. Sa bonne utilisation pourrait conditionner le décaissement des 518 millions d'euros, note *L'Express*, pour qui ces dispositions ont valeur de test.

24/09 - Le nouvel ambassadeur de l'UE souligne l'utilité d'appliquer tous les articles de la feuille de route, dont celui concernant le retour de l'ancien président. L'UE accompagnera la relance mais fera preuve de vigilance. L'essentiel pour Antonio Benito-Sanchez Gaspard est que les institutions fonctionnent normalement, allusion sans doute aux élections communales, dont il laisse le soin au pouvoir de déterminer le calendrier. L'ambassadeur affirme que l'aide de l'UE ne s'accompagne pas de conditionnalités mais qu'elle devra s'appuyer sur une stratégie et une programmation crédibles.

La Nation constate qu'une fois de plus le cas Ravalomanana divise les membres de la communauté internationale. Seule la France serait favorable à l'enterrement de la feuille de route dans son état actuel. Les Etats-Unis et les autres membres de l'UE insistent sur le retour de tous les exilés politiques. Depuis le début de la crise, en 2009, la position française a toujours triomphé. En sera-t-il encore de même après les récentes déclarations de la SADC, des USA et de l'UE sur la mise en œuvre intégrale de la feuille de route ?

10/09 - « Le gouvernement doit rétablir la confiance en l'administration publique et dans le pays. Celui-ci doit devenir, aux yeux des investisseurs, un partenaire avec lequel travailler et une destination sûre dans laquelle investir » recommande la Banque mondiale. Elle préconise la tenue d'un dialogue avec le secteur privé pour établir un ensemble de priorités concrètes que le gouvernement peut mettre en œuvre à court et à long terme afin de promouvoir l'investissement et encourager la création d'emplois.

10/09 - Les États-Unis continuent de privilégier les aides directes via les organismes américains qui travaillent dans le domaine social. Le nouveau chargé d'affaires des États-Unis à Madagascar, Stephen Anderson, donne l'impression que son pays n'a pas encore été convaincu de la pertinence de la politique du nouveau gouvernement en faveur du développement, note *Le Courrier*.

13/09 - La Banque mondiale accorde à l'Etat un appui budgétaire de 45 millions de dollars. Les fonds devraient être débloqués avant la fin de cette année. Les conditionnalités exigées seraient déjà toutes remplies.

14/09 - Le PNUD débloque 64 millions de dollars pour financer le « programme pays » durant 5 ans, annonce La Nation, qui juge ce montant dérisoire : « Un piètre financement qui n'est pas du tout à la hauteur des promesses des dirigeants ». Selon *RFI*, ce plan s'articule autour de plusieurs axes, dont la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement, la décentralisation et le soutien à une croissance créatrice d'emplois, de transformations structurelles au sein de l'Etat, notamment l'instauration de la bonne gouvernance, et enfin autour de la lutte contre la corruption. Même avec les 47,1 millions de dollars débloqués par le FMI en juin, les financements que le pays a reçus depuis la présidentielle ne représentent qu'une infime partie des ressources nécessaires pour relever les grands défis de développement du pays. Pour le quotidien, les bailleurs continuent de jouer la carte de la prudence. Récemment, la coordinatrice du Pnud, Fatma Samoura, a déclaré en effet : « Nous allons d'abord faire une évaluation des risques, pour voir la capacité d'absorption du gouvernement, et également les mécanismes de contrôle qui sont mis en place. Si nous avons le moindre doute, nous allons procéder comme par le passé, en faisant la promotion de l'exécution directe ». Il n'est donc pas encore certain que cette enveloppe transite par les caisses de l'Etat. Le constat effectué par la CENIT, selon lequel il n'est plus possible techniquement d'organiser les élections communales cette année, ne peut qu'encourager les bailleurs à rester sur leur réserve...

19/09 - Madagascar souhaite bénéficier de l'enveloppe de 2 milliards d'euros au titre de la facilité d'ajustement (Fac) du marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa). Des critères d'éligibilité sont à remplir et Madagascar a jusqu'au 28 octobre pour présenter son dossier.

23/09 - Appui institutionnel - La prolongation du PGDI abandonnée. Le Projet de gouvernance et de développement institutionnel (PDGI) a été arrêté définitivement le 31 août. La prolongation sollicitée par le gouvernement n'a pas été approuvée par la Banque mondiale. « C'est évidemment un coup dur pour le pays car il s'agit du seul projet d'envergure qui soutient directement l'administration dans la gestion », déclare Serge Radert, coordonnateur national. La première phase du PGDI a démarré en 2004 pour une durée de

cinq ans. Le projet a soutenu directement les réformes pour améliorer la performance et l'efficacité de l'administration. Le PGDI était présent dans la plupart des domaines sensibles et stratégiques comme les finances publiques, la lutte contre la corruption, les mines (EITI) et la réforme foncière. À la fin de ce quinquennat, ses impacts ont été palpables, avec notamment la hausse significative des recettes fiscales et douanières. La deuxième phase du PGDI a démarré en 2009 pour une durée de cinq ans mais suite aux événements, le déblocage des financements s'est arrêtée cinq mois à peine après son lancement. Les financements n'ont repris que progressivement en 2011. Au moment de son arrêt, le PGDI comptait une trentaine de partenaires institutionnels, 123 communes et 70 représentants de la société civile parmi ces bénéficiaires. Pour beaucoup d'entre eux, de nombreux projets étaient encore en cours et comptaient sur cette prolongation pour combler une partie du retard.

► Air Madagascar et la Jirama : deux société d'Etat dans la tourmente

01/09 - Les employés d'Air Madagascar ont fait savoir que si l'Etat ne trouve aucune solution à leurs revendications, ils observeront une grève générale. A rappeler qu'ils exigent que l'Etat fasse pression pour que la compagnie nationale puisse survoler l'espace aérien européen. Une partie du personnel estime toutefois que l'objectif clamé par les initiateurs des manifestations n'est pas justifié. Elle qualifie l'initiative des manifestants de suicide collectif, portant préjudice à l'économie et à l'image du pays. Le directeur général de l'ACM avait déclaré le 28 août : « *les manifestants font fausse route. La France et encore moins la compagnie aérienne française ne sont responsables du maintien de la sanction par la Commission européenne. La partie malgache est la seule à blâmer. 800 défaillances ont été détectées en 2008 par les auditeurs de l'OACI. Seule la remise aux normes d'Air Madagascar et de l'ACM est la solution. Et le prochain audit n'est prévu qu'au mois de mars 2015* ». Des experts du secteur soupçonnent une manipulation politico-économique derrière ces manifestations, la compagnie malgache n'ayant rien à gagner en snobant les compagnies françaises. Le ministre du transport a même soupçonné des opérateurs économiques qui voudraient assurer toutes les opérations au sol (le « *handling* ») d'être derrière le mouvement. Mais ce que l'État malgache craint par-dessus tout, c'est l'incidence diplomatique que pourrait engendrer ce conflit, note l'agence APOI. « *Le secteur tourisme, déjà sinistré par 5 ans de crise, affaibli par les problèmes d'insécurité et de santé publique particulièrement virulents en 2013, pénalisé plusieurs mois par le classement en zone orange, pourra difficilement se relever des impacts de cette nouvelle crise, avec les conséquences économiques qui en découlent. Le secteur génère plus de 300 millions d'euros de recettes en devises chaque année* », précise un communiqué des professionnels du tourisme. Du fait de son exclusion du ciel européen, les pertes cumulées de la compagnie nationale avoisinent les 100 millions de dollars.

Les employés d'Air Madagascar n'ont finalement pas fait grève, les revendications de l'intersyndicale ayant été partiellement entendues. Avancée principale : il n'y aura pas de licenciement des personnels qui ont boycotté l'assistance aux vols en provenance de France. Concernant l'annexe B de l'UE, le ministre des transports indique qu'il ne reste plus à ce jour que 320 point de défaillance à régler. « *Nous devons garder ce cap. Le retrait de l'annexe B de l'UE dépend de nous* », déclare le ministre.

La Nation rappelle que l'actuel président du conseil d'administration de la compagnie nationale est un proche collaborateur du président de la République, directeur de cabinet de la présidence, Henri Rabary Njaka. On comprend dès lors, dit-il, que les principaux dirigeants de celle-ci cherchent par tous les moyens à mettre un terme au mouvement de revendication du personnel d'Air Madagascar.

« *Une réunion est prévue au mois de novembre, à Bruxelles, pour réétudier le cas d'Air Madagascar. Des représentants des employés vont y assister pour soutenir le dossier, afin de retirer la compagnie aérienne de l'annexe B* », déclare une source auprès des employés.

23/09 - Des consultants d'Air Madagascar bien payés. Malgré son déficit chronique, la compagnie a grassement payé plusieurs consultants, devenus des responsables de l'administration de Hery Rajaonarimampianina, révèle *La LOI*. Ainsi, l'actuel directeur de cabinet du chef de l'Etat, par ailleurs membre depuis juillet du CA d'Air Madagascar, Henry Rabary-Njaka, était auparavant un avocat parisien régulièrement rémunéré par la compagnie. Son cabinet a perçu en 2013 au moins 45 000 euros d'honoraires de la part d'Air Madagascar pour 48 jours de travail facturés. Au cours de la même année, Rabary-Njaka a également facturé 270 000 € d'honoraires pour conseiller le gouvernement d'Antananarivo dans son conflit avec la société belge Polo Garments Majunga (PGM). En outre, Air Madagascar a rétribué comme consultant l'un de ses anciens directeurs généraux, James Andrianalisoa, qui est aujourd'hui le patron de l'Aviation civile de Madagascar (ACM). Via une société basée à Paris, celui-ci a fourni pour 63 300 € de conseils et services à la compagnie entre juillet et septembre 2013 ; il a ensuite touché 45 000 € supplémentaires, réglés en janvier 2014. Henry Rabary-Njaka a accompagné le président malgache en visite officielle en France. Ils se sont tous deux déplacés à Toulouse pour visiter les locaux d'Airbus et d'ATR et être reçus par leurs responsables.

01/09 - Les employés de la Jirama lancent un mot d'ordre de grève générale. L'intersyndical proteste contre la mise en examen de collègues, soupçonnés d'avoir organisé un court-circuit électrique au domicile du président de la République. Ce dernier, affirme-t-on, aurait maintenu sa plainte et menacerait, si les faits sont avérés, d'attaquer les intéressés pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

02/09 - La Jirama « hors tension » temporairement. L'ultimatum de 72 heures lancé par l'intersyndical a expiré, néanmoins le personnel a suspendu, jusqu'à nouvel ordre, son mot d'ordre de grève générale. Les employés continuent d'exiger la fin des intimidations et des pressions envers leurs collègues. Une enquête technique est ouverte pour déterminer la cause du court-circuit. L'évènement occupe le devant de l'actualité, alors que 80 villes et localités connaissent actuellement des délestages plus ou moins sévères, font remarquer des médias. Si les zones urbaines se plaignent de ces délestages, les ruraux quant à eux n'ont pas l'habitude de se plaindre pour la bonne raison qu'ils n'ont même pas l'électricité ! Seule une infime partie (4%) des zones rurales sont électrifiées, l'objectif est d'arriver à 10% d'ici quelques années. La Jirama ne disposerait plus de ressources pour s'approvisionner en carburants nécessaires pour faire fonctionner ses turbines auprès de la compagnie de distribution pétrolière Galana. Les arriérés de paiement de l'Etat envers la compagnie de distribution pétrolière atteignent 200 milliards Ar. Aux difficultés d'approvisionnement en carburants s'ajoutent des problèmes techniques avec des centrales thermiques obsolètes. Le président de la République a demandé une enquête sur l'augmentation de la consommation de carburant de la Jirama, qui serait passée de 6000 m3 à 9000 m3 par mois, laissant supposer l'existence de malversations.

06/09 - La plainte contre les employés de la Jirama n'aurait jamais existé. Une rencontre entre les représentants de l'intersyndical, le secrétaire général auprès de la présidence, le général Roger Ralala, et Richard Fienena, ministre de l'énergie, a abouti à un communiqué officiel selon lequel la plainte contre les employés de la Jirama ayant participé à l'installation des équipements électriques de la résidence présidentielle n'a jamais existé, contrairement aux rumeurs véhiculées par des proches de la présidence. Les enquêteurs n'auraient agi que sur des « ordres venant d'en haut ». Les discussions ont abouti à l'arrêt des poursuites

05/09 - Le bras de fer entre la société Enelec et la compagnie nationale Jirama, qui a connu un temps fort en 2012, est sur le point de reprendre, révèle *La LOI*. La Jirama a cessé depuis plusieurs mois de payer ce fournisseur d'électricité appartenant au groupe Filatex, dirigé par le consul d'Espagne à Antananarivo, Hasnaine Yavarhousen. La compagnie doit 10 millions d'euros à Enelec et l'ardoise augmente de 1,5 million par mois. Tandis que la Jirama explique que ses caisses sont vides, chez Enelec, on se demande s'il ne faudrait pas mettre les centrales à l'arrêt pour obtenir gain de cause. Deux éléments compliquent ce dossier : le chef de l'Etat, affiche en privé une forte inimitié à l'égard de Hasnaine Yavarhousen ; perçu comme très proche de Mamy Ravatomanga, homme d'affaires qui n'est plus en odeur de sainteté auprès de l'actuelle équipe présidentielle. D'autre part, le ministre de l'énergie, Richard Fienena est actionnaire de Jovenna, la firme de Hassanein Hiridjee qui vend à la Jirama le fuel lourd qu'utilise ensuite Enelec. Il est donc intéressé au premier chef par l'ordre de priorité dans lequel la Jirama paye ses fournisseurs...

19/09 - L'intervention de la Banque mondiale auprès de la Jirama se précise. Un crédit substantiel sera accordé au premier semestre 2015. Ce programme de 80 millions de dollars devrait être approuvé lors d'un CA de la Banque au premier semestre 2015. Il sera principalement consacré à la revitalisation de la Jirama selon trois axes, dont aucun ne prévoit la privatisation de l'entreprise à court terme. Il s'agira en premier lieu d'améliorer sa gestion selon des principes plus commerciaux et plus transparents. Il faudra ensuite subvenir à quelques besoins urgents d'amélioration de l'infrastructure. Enfin, la Banque voudrait aider la Jirama à développer une stratégie d'investissement à plus long terme et à moindre coût, en favorisant le recours à l'hydroélectricité au lieu des centrales au diesel. Toutefois, des résistances vont sans doute apparaître : nombre de producteurs indépendants utilisant des centrales au diesel ont signé des contrats de gré à gré. Or, les experts de la BM vont passer ces contrats en revue et suggérer à la compagnie de procéder dorénavant via des appels d'offres.

27/09 - Délestages : des pertes incommensurables pour l'économie. Si la capitale a été relativement épargnée par les délestages depuis des années, ce n'est plus le cas actuellement. Antananarivo et ses environs sont désormais logés à la même enseigne que le reste du pays : coupures électriques intempestives et de longue durée, écrit *Tribune*. Selon les explications de la Jirama, en raison des impayés, les compagnies pétrolières refusent de livrer du carburant. Ainsi la compagnie est obligée de gérer la pénurie avec le peu de carburant dont elle dispose. Les entreprises et les commerces tirent la sonnette d'alarme, certaines se déclarent au bord de la faillite. Le ministère des finances a interrompu les subventions accordées auparavant à la Jirama pour régler ses fournisseurs. Il déclare que la recherche de financements incombe au ministère de l'énergie. Le titulaire du poste, Fienena Richard, est le seul membre du parti MMM à siéger au gouvernement, ce qui fait dire à certains qu'il serait victime d'un règlement de compte. A l'origine

de ce problème se retrouve également l'utilisation des centrales à gas-oil, rappelle *Midi*. En effet, malgré les promesses de recourir aux groupes électrogènes au fuel lourd, ce sont plutôt des contrats au gas-oil qui continuent d'être signés par les autorités avec l'aval du ministre de l'énergie.

► Climat social : agitation universitaire, enseignants Fram

02/09 - Agitation à l'université de Toamasina. Les étudiants logés en cité universitaire sur le campus de Barikadimy effectuent une grève pour dénoncer leur expulsion au terme de l'année universitaire et réclament un dédommagement pour pouvoir rentrer dans leur région d'origine. Ils protestent contre la décision du conseil d'administration d'annuler l'année universitaire 2013-2014 en raison des événements qui ont perturbé son déroulement. Les étudiants réclament le départ du président de l'université, la confrontation des notes et la baisse de leurs droits d'inscription. Le président de l'université a donné un ultimatum jusqu'à 6 septembre à tous les résidents et occupants du campus pour quitter les lieux. « *Les vacances universitaires sont prolongées et le campus doit être vidé et réhabilité* » avait annoncé le président de l'université, Velo Jérôme. Une occasion pour remettre à plat le système d'attribution des logements universitaires car sur tous les campus de Madagascar bon nombre de résidents ne sont pas étudiants ou ne le sont plus depuis des lustres mais continuent à occuper des logements. On rencontre d'ailleurs toutes sortes d'activités économiques dans les cités universitaires : salons de coiffure, épiceries, cabinets de médecin, vente de médicaments... Ces occupations abusives, associées aux vols de courant électrique et d'eau fournis par la Jirama font des campus des zones de non-droit, note *Tribune*. Mais les dirigeants successifs, pour des raisons politiques notamment, n'ont pas osé aller jusqu'au bout des réformes nécessaires. Si bien que certains étudiants ne comprennent plus que les bourses ne sont pas des droits mais des privilèges en contrepartie de résultats pédagogiques.

Le cas de l'université de Toamasina illustre parfaitement le peu d'empressement manifesté par les autorités pour trouver des solutions aux problèmes des universités, écrit *La Nation*. A Majunga également, le bras de fer n'est pas terminé. Une frange des universitaires n'a toujours pas admis le limogeage de leur président. La dégradation des infrastructures à l'université d'Antananarivo témoigne aussi de ce mépris des autorités pour l'enseignement supérieur. Depuis quelques années, une surface importante du domaine de l'université est squattée par des centaines de personnes. Les constructions illicites jouxtent désormais les cités universitaires dans une ambiance dangereuse de promiscuité. Les cités sont méconnaissables, la plupart des bâtiments se trouvent dans un état pitoyable. Les infrastructures destinées aux activités pédagogiques se dégradent également. Seuls les départements qui bénéficient d'un appui spécifique connaissent un certain progrès. C'est ainsi que l'Institut Confucius de l'université d'Antananarivo s'est développé, grâce à la coopération chinoise. Les enseignants migrent progressivement dans les universités privées qui foisonnent, sans véritable contrôle des autorités et la plupart sans même d'agrément.

11/09 - Le tribunal administratif de Toamasina a rejeté la demande de sursis à exécution de la décision d'expulsion des occupants des cités universitaires. Les troubles à l'ordre public et les préjudices difficilement réparables ont été pris en compte pour motiver la décision, selon la défense du représentant de l'université. Le conseil des résidents a annoncé son intention d'interjeter appel. 4 000 étudiants vivent dans ce campus. 2 400 y résideraient illégalement, selon le premier ministre. Les 4 000 occupants ont finalement décidé de quitter les lieux.

16/09 - Les étudiants de l'université d'Ankatso à Antananarivo s'opposent au lancement d'une opération d'assainissement similaire à celle qui a été entreprise à Toamasina. « *Il est trop tôt pour procéder à un assainissement des cités universitaires* » soulignent les représentants des résidents. Ils avancent comme motif de leur désaccord l'inexistence d'offres d'emploi disponibles sur le marché du travail. « *Nous ne voulons pas rester dans cet endroit restreint, ne mesurant que 2mx2, mais faute d'emploi nous n'avons pas les moyens de payer le loyer. Par conséquent, nous sommes dans l'obligation d'occuper les logements universitaires jusqu'à ce que nous puissions voler de nos propres ailes* », explique l'un d'entre eux. Des propos qui sous-entendent que les étudiants eux-mêmes reconnaissent l'existence d'occupants irréguliers dans des cités universitaires. Tout cela au frais de l'Etat... et de la Jirama, déjà en fort mauvaise posture financière, note *Les Nouvelles*. Selon des statistiques récentes, 20 à 27% des locataires des logements universitaires de la capitale ne sont pas des étudiants et la situation se généralise. Le comportement de ces jeunes intellectuels rend perplexe, juge le quotidien. La ministre de l'enseignement supérieur, Monique Rasoazanamera, annonce que « *l'assainissement au niveau des cités universitaires dans les six provinces est incontournable* ».

02/09 - Les enseignants Fram poursuivent leur mouvement de grève. Ils se sont retrouvés face aux forces de l'ordre, ce qui a eu pour effet de renforcer leur détermination à poursuivre le mouvement jusqu'à, disent-ils, la satisfaction de leurs revendications : intégration dans la fonction publique des 75 000 maîtres Fram et gratuité totale de l'enseignement public. Le ministre affirme ne pas pouvoir aller au-delà de 10 000

recrutements, faute de budget. Dans un premier temps, 3 000 d'entre eux seront recrutés en tant que remplaçants des enseignants partis en retraite. Pour l'heure, les parents devront payer le salaire de ces maîtres. Ceux qui ne bénéficient pas de subventions perçoivent entre 30 000 et 100 000 Ar par mois. Les subventions dépendent de la plupart du temps de financements extérieurs. Une situation qui est loin « *d'alléger les charges parentales afin que tous les enfants malgaches puissent réellement accéder à l'éducation* », une promesse du ministre lors de sa déclaration du 23 avril 2014. Les maîtres Fram demandent la démission du ministre. L'Emmo/Reg menace les manifestants de procéder à des arrestations s'ils perturbent l'ordre public. L'Association Nationale des Enseignants Fram réitère que l'année scolaire à venir risque d'être une année blanche si leurs revendications ne sont pas satisfaites d'ici début octobre. Sur les 75 000 enseignants, 49 000 sont subventionnés par l'Etat tandis que les 26 000 restants ne touchent pas de subventions mais sont seulement payés par les cotisations des parents d'élèves.

03/09 - L'Express à propos du climat social délétère : « Toutes ces revendications sociales sont-elles fortuites ? » Le quotidien écrit : si la conjoncture de plus en plus difficile ouvre la voie à des revendications légitimes, il faut admettre que certains en rajoutent. L'État fait également preuve d'amateurisme dans le traitement de certains dossiers comme celui des journalistes accusés de diffamation ou dans l'affaire du court-circuit au domicile du président. Des maladresses qui mettent inutilement de l'huile sur le feu. L'attente pour le moment vaine, de la concrétisation des promesses de campagne, se trouve aggravée par ces faits divers et donne un tableau négatif qui fait le bonheur de ceux qui prient jour et nuit pour la chute du régime avant la fin de l'année. Les pillages perpétrés par les étudiants à Mahajanga, inacceptables quelle qu'en soit la raison, la grève suicidaire du personnel d'Air Madagascar qui vit sous perfusion à base de fierté nationale, la grève des maîtres Fram dont la suffisance des meneurs n'a d'égal que la truculence des revendications, sentent le coup politique. Certes, l'État a eu la maladresse de promettre le recrutement de tous les maîtres Fram, la fin des délestages, mais si la Transition a mis cinq ans pour tout détruire, il va peut-être en falloir au moins autant pour redresser la situation. Si l'État avait les moyens, il aurait d'abord recruté tous les diplômés de l'enseignement supérieur qui se trouvent au chômage et non les maîtres Fram dépourvus de diplômes. C'est le moment pour l'État de faire preuve de fermeté et d'inflexibilité pour que son autorité ne soit pas emportée par le souffle de ces contestations dont l'objectif, à peine voilé, est de revenir à la case départ. Peut-on encore se le permettre ? Ce qui n'est guère, hélas, le souci de ceux qui ont vécu cinq ans au paradis...

05/09 - Trois meneurs de grève de l'association nationale des enseignants payés par les parents d'élèves et des fonctionnaires en action (Annefa), dont le président Elidio Randrianjafy, ont été arrêtés par les forces de l'ordre intervenues pour disperser les manifestants qui tentaient de pénétrer dans l'enceinte du ministère. Dans un communiqué, l'AKFM a annoncé son soutien aux différents mouvements syndicaux ainsi qu'à la lutte pour la liberté d'expression.

06/09 - Les parents autorisés par le ministère à renvoyer les maîtres Fram grévistes, face à la menace d'année scolaire blanche et la grève générale lancée par l'association Annefa. « *Ce sont les parents qui ont embauché ces maîtres Fram. Aussi ils peuvent les renvoyer s'ils ne remplissent pas leur contrat. C'est la loi* », avance le ministre, Paul Rabary. La rentrée scolaire est fixée dans le public au 6 octobre.

11/09 - La marche des maîtres Fram vers l'assemblée nationale interrompue par les forces de l'ordre. « *Vous voyez qu'ils commencent à perturber la circulation, c'est pourquoi on les empêche de continuer. De plus, ils n'ont aucune autorisation émanant de la préfecture de police, c'est pourquoi on les empêche. C'est ainsi dans un État de droit* », s'est justifié le commandant de l'Emmo/Reg. Les manifestants ont dû renoncer à leur manifestation et les affrontements ont pu être évités.

► Divers

01/09 - Le Trésor demande que le directeur général de la société d'Etat Kraoma (Kraomita Malagasy), société d'extraction, de transformation et de ventes de minerai de chrome, soit recruté le plus rapidement possible par voie d'appel d'offres organisé par un cabinet externe. Un audit de gestion complet depuis 2012 de cette société où l'Etat est l'actionnaire majoritaire sera initié sous peu. Sa mauvaise gestion est dénoncée depuis de longues années.

02/09 - La loi de finances rectificative(LFR) entre en application. Les ministères et les institutions de l'État peuvent désormais engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Un taux de régulation de 60% a été fixé pour les ministères sociaux (santé et éducation) sur la durée du troisième trimestre qui s'achève. Pour les autres départements, il est plafonné à 50%. À titre de comparaison, le taux de régulation était de 11% pour le premier trimestre et de 41% pour le deuxième. Mais le processus d'élaboration de la LFR a nécessité la suspension des engagements, bien avant fin juin. La conjoncture actuelle laisse planer le doute sur l'atteinte des objectifs en matière de recettes, notamment fiscales. La loi

de finances rectificative prévoit l'entrée de ressources supplémentaires de 529 milliards Ar pour le budget rectifié. Cette ressource est passée de 3 070 milliards dans le budget initiale à 3 670 milliards. Les aides budgétaires de l'UE, de la BAD, de la Banque mondiale et du Japon n'apporteront que 48% de cette augmentation. La douane et l'administration fiscale devront ainsi trouver le reste, soit près de 52%.

05/09 - Les industriels évoquent une « asphyxie économique ». Quelques mois après la mise en place du nouveau gouvernement, la situation économique n'aurait jamais été aussi préoccupante. C'est en tout cas l'avis de certains observateurs mais également de l'opinion en général, constate APOI. Le président du syndicat des industries de Madagascar (SIM), Stéphan Raveloson, affirme que « *l'économie de Madagascar est au bord de l'asphyxie* ». Une baisse importante de la consommation serait constatée, un fait confirmé par les petits distributeurs.

06/09 - Compétitivité en chute libre. Selon le classement mondial de la compétitivité, établi tous les ans par le Forum économique mondial (World Economic Forum), Madagascar se place au 130ème rang mondial. Le pays a reculé de 35 places durant la crise politique.

10/09 - Le premier ministre estime que Madagascar peut drainer jusqu'à 100 milliards de dollars d'investissements. Pour cela, le chef du gouvernement mise sur le potentiel minier du pays, le pétrole, les richesses sous-marines ou encore le tourisme. Une ambition qui paraît largement utopique aux spécialistes. Ce chiffre de « *100 milliards de dollars* », le premier ministre l'aurait annoncé à son homologue chinois Li Keping, lors de leur récente rencontre. « *Pour l'atteindre, il faudrait d'abord que Madagascar soit attrayant* », juge un analyste. Or la situation actuelle laisse perplexe : la corruption, peu propice à une concurrence équitable, fait partie des épouvantails. L'insécurité, l'instabilité sociale et politique ou encore l'incapacité des gouvernants à faire respecter l'État de droit sont autant de paramètres qui font de Madagascar une destination peu attrayante pour les investisseurs.

09/09 - Pénurie de devises à la Banque centrale. L'institution demande aux exportateurs de vendre au moins 10 % de leurs réserves de devises à travers le MID (marché interbancaire de devises). Elle estime à près de 500 millions de dollars les devises détenues dans les banques primaires. L'obligation de rapatriement de devises est toujours valable mais n'est pas correctement appliquée. Les importateurs de marchandises et les prestataires de services préfèrent garder leurs devises dans les banques primaires afin de pouvoir bénéficier de la fluctuation des cours, en l'occurrence de la chute de la monnaie nationale. La pénurie provoque la dépréciation de l'Ariary, elle inquiète les compagnies pétrolières qui craignent de ne plus pouvoir importer de carburants, faute de devises. Le marché noir des devises s'est fortement développé depuis la crise politique.

18/09 - Les recettes douanières accusent un gap important par rapport aux prévisions annuelles. Le non-paiement des taxes pétrolières expliquerait en grande partie cette défaillance car les importateurs pétroliers sont exonérés partiellement de taxes et droits de douanes afin d'éviter l'application de la vérité de prix à la pompe. Ainsi, près de 111 milliards Ar ont été accordés aux compagnies de distribution pétrolières à titre de compensation pour le maintien des prix à la pompe depuis 2011. 150 autres milliards couvrent la compensation accordée depuis le début l'année à certaines d'entre elles qui fournissent du carburant à la Jirama. Les douaniers admettent néanmoins que la corruption en leur sein explique aussi la faiblesse des recettes. Aussi, les contrôles vont être renforcés, notamment au niveau des mouvements des produits. La rotation des agents de douanes est également prévue pour limiter la corruption. Les industriels formels et les associations de consommateurs interpellent régulièrement l'État sur le déferlement de produits importés périmés et dangereux, à des prix défiant toute concurrence. Ces produits sont passés devant les douaniers, qui les ont laissé passer, sans régler les taxes. Outre le problème avec les pétroliers, l'administration devra composer avec un commerce international qui tend vers la disparition progressive des barrières douanières et un objectif de recettes qui est révisé à la hausse chaque année. La question se pose notamment avec l'Europe, dans le cadre des nouveaux APE signés en 2009. D'ici 2022, les droits de douane disparaîtront progressivement pour les produits en provenance de l'UE.

29/09 - Les opérateurs économiques sommés de payer des impôts. Selon la Country manager de la Banque mondiale, Coralie Gevers, Madagascar présente le taux de pression fiscale le plus faible du monde, soit de 10% contre une moyenne de 15 à 16% du PIB en Afrique. Elle lance un appel aux opérateurs économiques pour qu'ils s'acquittent de leurs taxes et impôts. « *S'il n'y a pas de taxes, il n'y a ni santé, ni éducation ni routes. La Banque est toujours prête à aider les pays, mais les opérateurs doivent également contribuer à leur propre développement* », déclare-t-elle. Un message fort qui ne manquera pas de heurter le secteur privé, qui, en raison de la détérioration de la situation socio-économique, revendique des réductions de taxes, des exonérations et même un moratoire pour le paiement des taxes et impôts.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Le Daily, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 30/09/14, 1 euro = 3181 Ariary (cours pondéré)